

QUINCIEUX (Rhône)

ENQUETE PUBLIQUE

Suite à la demande d'autorisation présentée par le

SYTRAIVAL

en vue d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux
Chemin du Crouloup à QUINCIEUX

Du 3 novembre 2014 au 3 décembre 2014 inclus
et prolongation du 4 décembre 2014 au 17 décembre 2014

Rapport du Commissaire Enquêteur

15 janvier 2015

Ordonnance n°E14000179/69 du Tribunal Administratif
du 1^{er} octobre 2014 désignant le Commissaire Enquêteur

Arrêté préfectoral du 7 octobre 2014
portant ouverture de l'enquête publique

Je soussigné, Jean RIGAUD, désigné comme Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon dans son Ordonnance n° E14000179/69 du 1^{er} octobre 2014,

Certifie avoir :

- ❖ **d'une part, dirigé l'enquête publique relative à la demande présentée par le SYTRAIVAL, afin d'exploiter une unité de maturation de mâchefers et un centre de tri, transit regroupement de déchets non dangereux en ZI de Quincieux (69),**
- ❖ **d'autre part, rédigé le présent rapport qui comprend deux parties :**
 - **l'analyse et le résumé de l'enquête,**
 - **les conclusions personnelles du Commissaire Enquêteur.**



Sommaire

1	- RAPPORT D'ENQUETE	1 -85
A1.	CONTEXTE	5
A1.1	Le pétitionnaire et ses activités	5
A1.2	Capacités financières du SYTRAIVAL	6
A1.3	Objet de l'enquête	6
A1.4	Cadre juridique	9
A1.5	Composition et contenu du dossier	10
A2.	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	12
A2.1	Durée légale de l'enquête	12
A2.2	Désignation du Commissaire Enquêteur	12
A2.3	Permanences du Commissaire Enquêteur	12
A2.4	Information effective du public (et articles de presse)	13
A2.5	Visite du site	15
A2.6	Contacts avec M.le Maire de Quincieux	16
A2.7	Avis du Conseil Général du Rhône et des Conseils municipaux défini.	Erreur ! Signet non
A2.8	Contact l'Inspecteur des Etablissements Classés	17
A2.9	Déroulement de l'enquête	17
A2.10	Clôture de l'enquête, transfert des registres	21
A3.	ANALYSE DU PROJET SOUMIS A ENQUETE	22
A3.1	Information sur les mâchefers et leur maturation	19
A3.2	Principaux impacts sur l'environnement et mesures envisagées pour les réduire	22
A3.3	Etude de dangers	22
A3.4	Observations recueillies au cours de l'enquête	22
A3.5	Notification d'observations au pétitionnaire et réponses en retour	32
A3.6	Avis sur les réponses du pétitionnaire et sur le dossier	66
ANNEXES :		67
1 -	Unité d'incinération des ordures ménagères de Villefranche-sur-Saône	68
2 -	Site de Quincieux - situation	68
3 -	Affichage de l'avis d'enquête	69
4 -	Information sur les sites Web du SYTRAIVAL et des communes	70
5 -	Coupures de presse	72
6 -	Banderoles dans Quincieux	79
7 -	Décision de prolongation de la durée de l'enquête	79
8 -	Procès verbal de Synthèse	80
9 -	Annexes au mémoire en réponse	85

En document séparé

2	- CONCLUSIONS DE L'ENQUETE ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	1 - 8
	Rappel du contexte	2
	Conclusions de l'enquête et avis motivé du Commissaire Enquêteur	4

	En fin de document et en annexe au "mémoire en réponse"	1 - 17
	Accessibilité des poids lourds (Note de synthèse INGEDIA)	

Rapport d'enquête

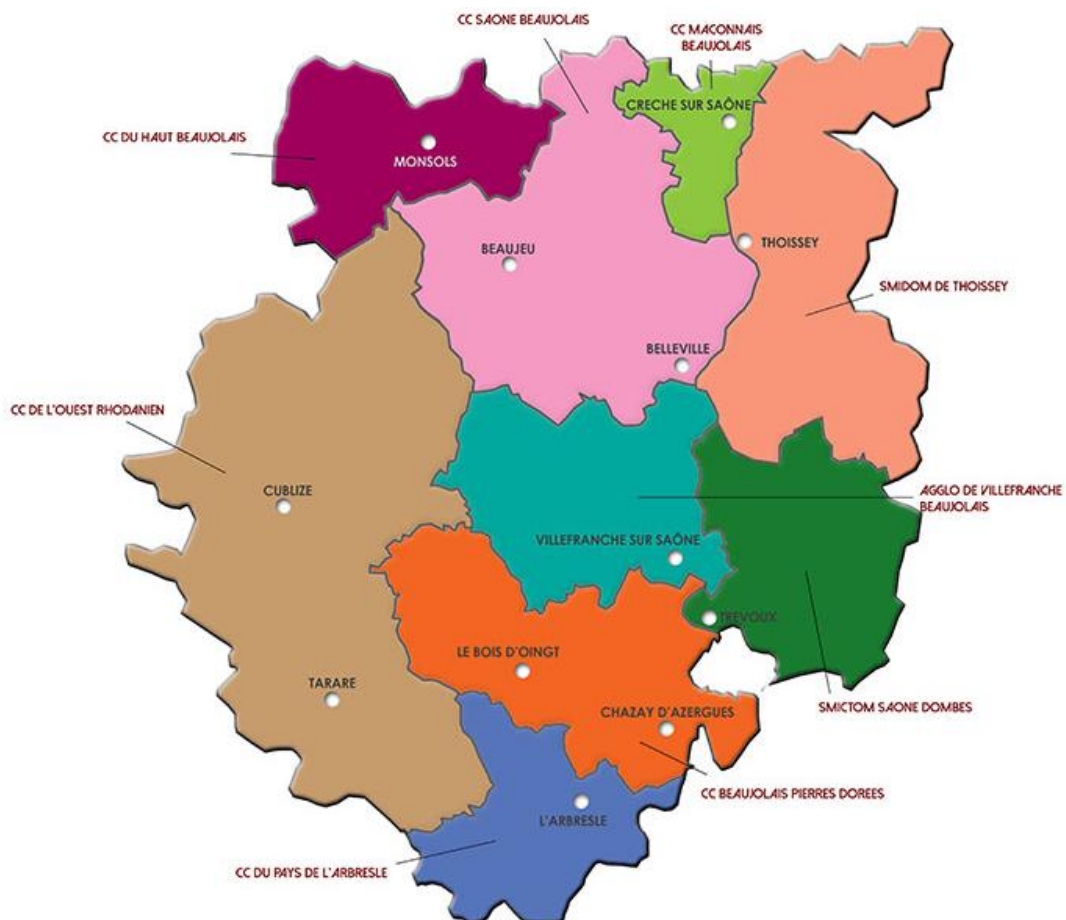
A1 Contexte

A1.1 Le pétitionnaire et ses activités

Le SYTRAIVAL est un établissement public intercommunal. Il regroupe, à travers 9 groupements, plus de 200 communes représentant environ 300 000 habitants répartis sur les départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône et Loire.



Collectivités adhérentes



Dénomination :	SYTRAIVAL – Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes
Forme juridique :	Collectivité territoriale
Siège :	130 rue Benoit Frachon 69400 Villefranche-sur-Saône tél. : 04 74 68 82 59
Site WEB :	www.sytraival.com
Contacts :	M. Jean Paul CHEMARIN, Président Mme Isabelle MUTTER, Directrice

Le SYTRAIVAL, créé en 1978, dispose aujourd'hui d'importants moyens de traitement et de valorisation des ordures ménagères :

- L'unité de valorisation énergétique des déchets de Villefranche-sur-Saône traitant 80 000 t/an (11 t/h) d'ordures ménagères, de DIB, de déchets hospitaliers (DASRI), des boues de la station d'épuration et des refus de tri et de déchèteries. Les calories produites par les 2 fours de cette unité d'incinération (température supérieure à 850°C) permettent de produire 22 210 MWh d'électricité (turbo alternateur) et d'alimenter un réseau de chauffage urbain (32 730 MWh soit l'équivalent de la consommation en chauffage de 2 000 foyers. Une chaufferie bois a été ajoutée pour compléter l'alimentation de ce réseau de chauffage en hiver.

Environ 17 000 t/an de mâchefers sont produits par l'incinérateur. Après extraction en bout de ligne de 1500 t de ferraille, ils sont actuellement mis en centre de stockage de déchets ultimes dans l'Ain, à Saint Etienne sur Chalaronne, à Misérieux (site de La Thorine géré par le SMICTOM et dont la fin d'exploitation devrait intervenir fin 2015 ou début 2016) ou à Viriat (site de La Tienne géré par le Syndicat Intercommunal ORGAMOL).

- La plateforme de compostage d'Arnas pouvant accueillir jusqu'à 12 000 t/an de déchets verts provenant des déchèteries. Les 5 000 t de compost obtenues sont utilisées dans l'agriculture locale.
- La collecte sélective permettant le recyclage du verre, du papier, des emballages métalliques, des bouteilles et des flacons en plastique.
- Le recyclage des déchets inertes. Après broyage et criblage, ils sont réutilisés dans les chantiers de travaux publics.
- Une installation de stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Etienne-sur-Chalaronne procède au broyage des encombrants pour valorisation énergétique et limitation des volumes mis en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

L'exploitation de ces installations est confiée à des prestataires spécialisés (TIRU, SITA, ...).

A1.2 Capacités financières du SYTRAIVAL

Le budget global du SYTRAIVAL couvre les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

En 2013, le résultat en clôture d'exercice était de 9,25 M€ (dont 5,88 M€ pour l'unité d'incinération). Ces chiffres montrent que le Syndicat a une capacité d'investissement importante par rapport au coût estimé des installations envisagées (environ 5,5 M€).

A1.3 Objet de l'enquête

Le projet

Afin d'améliorer ses performances de valorisation énergétique et de recyclage, le SYTRAIVAL envisage la création d'une nouvelle installation.

Le site envisagé, d'une surface de 23 546 m², est situé en ZI de Quincieux, chemin du Crouloup. Il est en cours d'acquisition et est actuellement occupé par les anciens bâtiments industriels désaffectés de RKW Guial. Cette ICPE soumise à autorisation procédait à de

l'extrusion de matières plastiques (plaques, tubes et profilés) ainsi qu'à de l'impression et du collage (utilisation de colorants, encres, colles, solvants et huiles hydrauliques).

Le voisinage proche, majoritairement industriel et artisanal présente plusieurs ICPE : SAPAIC (travail mécanique des métaux), IMERYS (produits céramiques, LC2 (centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes issus des ICPE) et LEGRAND (construction métallique). Face au site envisagé, la Sté CAT, proche du site, entrepose des véhicules de tourisme dont le transport est effectué par camions à plateformes.



Emplacement du site dans la ZI de Quincieux



Bâtiments RKW désaffectés, à démolir

Après démolition des bâtiments existants le SYTRAIVAL construira 3 unités de production :

- **Une unité de maturation des mâchefers** (capacité 25 000 t/an \approx 17 000 m³/an – temps de séjour \geq 3 mois) :
- 1 bâtiment en béton armé, couvert avec aération naturelle, sol étanche, de 5 720 m² incluant 10 cases de maturation des mâchefers (290 m³ chacune) et 4 casiers de stockage des refus de criblage (ferraille, non ferreux, gravats et imbrûlés).
- Equipements :
 - 1 trémie avec grille à barreaux parallèles (séparation des gros objets),
 - 1 crible rotatif avec overbands magnétiques pour séparation des métaux ferreux
 - 1 séparateur à courants de Foucault (métaux non ferreux)
 - 1 dispositif d'humidification par brumisation (abattage des poussières)
- Associée à cette unité de maturation, **une aire de stockage des matériaux routiers** (mâchefers maturés et valorisables) d'environ 1 250 m² (surface ramenée de 1 800 m² à 1 250 m² pour créer une voie d'accès pompiers autour du bâtiment) avec une hauteur du faitage de 8 m.
- **Une unité de transit des déchets ménagers recyclables** :
 Cette appellation correspond à 3 types de déchets : journaux/revues/magazines (JRM), emballages ménagers recyclables (EMR), multi-matériaux issus de la collecte en mélanges des 2 premières catégories.
 Le but de cette unité est de regrouper des matériaux issus des collectes sélectives et de les transférer à l'aide de remorques de grand volume (70 à 90 m³) soit vers la filière de recyclage (JRM) soit vers un centre de tri pour les 2 autres catégories. L'unité permettra de contenir au minimum l'équivalent de 2 jours d'apport.
 Le stockage se fera dans un bâtiment en béton armé, couvert, sol étanche, de 1 400 m² subdivisé en alvéoles de surfaces ajustables.
- **Une unité de tri et broyage des encombrants**
 Les encombrants collectés dans les déchèteries et ne pouvant pas être directement incinérés seront triés au grappin pour en extraire les fractions recyclables (métaux, bois, plastiques). Les déchets non recyclables, représentant l'essentiel du volume, seront broyés et transportés pour valorisation énergétique à l'UIOM de Villefranche-sur-Saône.
 Ces opérations s'effectueront dans un bâtiment en béton armé, couvert avec ventilation naturelle, sol étanche, de 1 400 m² subdivisé en alvéoles de surfaces ajustables. La capacité de stockage est de 140 t/j soit environ 1 400 m³/j, correspondant à un peu plus de 3 jours d'apport.
 Les principaux équipements sont :
 - une pelle à grappin,
 - un broyeur lent (40 t/h)
 - un brumisateur
- **Un bâtiment administratif** situé à l'entrée unique du site abritant le bureau du responsable d'exploitation, un poste d'accueil et de pesée ainsi qu'à l'étage, le logement du gardien.

- **Des parkings**
- Signalons également que le **traitement des diverses catégories d'eaux** nécessitera la mise en place **des équipements** suivants (dont la définition exacte sera faite ultérieurement lors de l'APD) :
 - des réseaux de collecte spécifiques
 - une fosse étanche d'environ 10 m³,
 - un bassin de décantation curable à la pelle mécanique de 250 m³,
 - Un débourbeur d'environ 18 m³
 - un séparateur d'hydrocarbures,
 - un bassin de rétention/infiltration et étalement des eaux pluviales de 1 000 m³,
 - un bassin de confinement des eaux d'incendie de 470 m³.

Le site sera entièrement clos et sous surveillance

Les livraisons ne pourront avoir lieu que pendant les **horaires d'ouverture du site** :

- entre 7 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi
- entre 7 h 00 et 12 h 00 le samedi

L'enquête publique

L'enquête fait suite à la demande présentée par le SYTRAIVAL, en vue d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, chemin du Crouloup à Quincieux (Rhône).

Au titre de la loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ces activités nécessitent une Autorisation Préfectorale.

A1.4 Cadre juridique

L'enquête a été prescrite par M. le Préfet du Rhône par arrêté préfectoral du 7 octobre 2014. Elle s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

- ❖ Code de l'Environnement, notamment ses articles L 512-2, R 512-14, R 123-1 à R 123-27,
- ❖ Décret n°53-578 du 20 mai 1953 relatif à la nomenclature des ICPE,
- ❖ Décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement modifié,
- ❖ Article R 122-5 du code de l'Environnement définissant le contenu de l'étude d'impact,
- ❖ Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
- ❖ Avis de l'Autorité Environnementale du 16 septembre 2014,
- ❖ Décision du 1^{er} octobre 2014 du Président du Tribunal Administratif de Lyon désignant le commissaire enquêteur et son suppléant.

Rubriques ICPE

L'établissement **devrait être soumis à autorisation** au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour les rubriques :

2714.1 "Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques", volume présent sur le site $\geq 1\,000\text{ m}^3$ (A-1),

2716.1 "Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes", volume présent sur le site $\geq 1\,000\text{ m}^3$ (A-1),

2791.1 "Installation de traitement de déchets non dangereux", quantité traitée $\geq 10\text{ t/j}$ (A-2)

3531 "Elimination des déchets non dangereux non inertes" - traitement physico-chimique - capacité $> 50\text{ t/j}$ (A3)

Une autre rubrique de la nomenclature des ICPE devrait soumettre l'établissement à déclaration

2713.2 "Installation de transit, regroupement de déchets de métaux non dangereux" - $100\text{ m}^2 \leq S \leq 1\,000\text{ m}^2$, (D).

Loi sur l'Eau

Le projet est enfin soumis à déclaration "loi sur l'eau" au titre de la rubrique :

2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles" – $10\text{ ha} < S < 20\text{ ha}$

Autre texte réglementaire : Arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux

A1.5 Composition et contenu du dossier

Le **dossier de demande d'autorisation** mis à l'enquête publique a été déclaré recevable par l'autorité environnementale le 24 juillet 2014 ; il se compose des pièces suivantes :

- ❖ résumé non technique,
- ❖ dossier administratif (présentation du demandeur et de ses activités, localisation du site, approche réglementaire),
- ❖ dossier technique (description des installations et de leur exploitation, matières, produits, utilités),
- ❖ étude d'impact
- ❖ étude de dangers
- ❖ notice d'hygiène et de sécurité du personnel
- ❖ annexes et plans

Au total, le dossier consiste en **un très gros classeur (670 pages)**, assez difficilement assimilable en raison de son volume et de sa complexité. Seul le résumé non technique est facilement lisible et compréhensible par le public ; il représente tout de même 49 pages.

Après l'avoir lu, nombre d'habitants ont malgré tout souhaité demander de nombreuses explications au commissaire enquêteur durant ses permanences (plusieurs entrevues ont duré d'une ½ h à 1 h).

Le corps du dossier représente 330 pages, alors que les annexes constituent près de 40 % du document soumis à l'enquête publique (270 pages) avec une partie importante imprimée en réduction rendant assez difficilement lisible les nombreux tableaux et schémas inclus dans ces pages.

Le tout constitue cependant un document complet et bien élaboré reprenant tous les thèmes et études nécessaires.

L'[avis de l'Autorité Environnementale](#) (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL) est également mis à disposition du public (**6 pages**). Cet avis est précis et complet. Il conclut : "**L'étude d'impact est claire et concise. Elle est complète et prend en compte de façon proportionnée les enjeux environnementaux. Les mesures prises par l'exploitant sont bien appropriées aux enjeux**".

L'[arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête](#) du 7 octobre 2014 a également été mis à disposition du public pendant l'enquête.

A2 Organisation et déroulement de l'enquête

A2.1 Durée légale de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée pendant **30 jours** du 3 novembre 2014 au 3 décembre 2014 inclus, et a été **prolongée de 14 jours**, du 4 décembre au 17 décembre 2014 inclus en conformité avec les formes prescrites par la réglementation. La décision de prolongation de l'enquête, prise par le commissaire enquêteur, est jointe en annexe 7.

A2.2 Désignation du Commissaire Enquêteur

Le 1^{er} octobre 2014, le Président du Tribunal Administratif de Lyon (TA), par décision n° **E14000179/69** a désigné Jean RIGAUD en vue de procéder à la présente enquête publique, et Roland DUVAL en qualité de suppléant.

Cette enquête fait suite à la demande présentée par le SYTRAIIVAL, afin d'exploiter une unité de maturation de mâchefers et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux en ZI de Quincieux (69).

A2.3 Permanences du Commissaire Enquêteur

L'enquête s'est déroulée sans trop de difficultés, en conformité avec les formes prescrites par la réglementation.

Pendant toute la durée de l'enquête, du 3 novembre 2014 au 17 décembre 2014 inclus, un exemplaire du dossier et de l'avis de l'Autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête pour consigner les observations relatives au projet, ont été tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de QUINCIEUX. Un dossier sous forme de DVD était également consultable dans les mairies de CHASSELAY, Des CHERES, NEUVILLE-SUR-SAONE, SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR, GENAY, MASSIEUX (Ain), PARCIEUX (Ain), REYRIEUX (Ain), et TREVOUX (Ain).

Les dates des permanences effectuées dans une salle de la mairie de QUINCIEUX sont les suivantes :

	<u>Date</u>	<u>Horaire</u>
	Lundi 3 novembre 2014	15h30 à 17h30
	Jeudi 13 novembre 2014	15h30 à 17h30
	Jeudi 20 novembre 2014	15h30 à 17h30
	Mardi 25 novembre 2014	15h30 à 17h30
	Lundi 3 décembre 2014	9h00 à 12h00
Prolongation de l'enquête	Lundi 8 décembre 2014	9h00 à 12h00
	Samedi 13 décembre 2014	9h00 à 12h00
	Mercredi 17 décembre 2014	9h00 à 12h00

De plus, le commissaire enquêteur a accepté de recevoir une délégation de l'association "Protection Environnement Quincieux" en dehors de ses permanences, le lundi 15 décembre de 9h00 à 10h30.

Soit au total **21h 30 de permanences**.

Dans la mesure du possible, ces permanences ont été tenues à des jours et/ou heures différents, **y compris un samedi**, afin d'offrir au public le plus grand choix.

Par ailleurs, la consultation du dossier et du registre d'enquête pour le recueil des observations a été possible, en mairie de QUINCIEUX, durant les jours et heures d'ouverture de celle-ci au public soit : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le mercredi et samedi de 9h à 12h.

Je remercie, à cette occasion, les agents de la mairie de Quincieux, et en particulier les personnes chargées de l'accueil, pour leur disponibilité et leur serviabilité dont elles ont fait preuve tout au long de cette enquête.

A2.4 Information effective du public (et articles de presse)

Avis préalable – publication réglementaire

L'avis portant sur l'organisation de l'enquête a été inséré par la Préfecture du Rhône, 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, comme suit :

Nom du journal	Dates de publication
Le Progrès édition du Rhône et édition de l'Ain	19 octobre et 3 novembre 2014
La Voix de l'Ain	17 octobre et 7 novembre 2014
L'Essor	Edition du 10 au 16 octobre 2014 et édition du 7 au 13 novembre 2014

Avis public des mairies et affichage sur le site projeté d'implantation – publication réglementaire

L'arrêté préfectoral du 7 octobre 2014 indique qu'un affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête au public sera mis en œuvre par le maire de QUINCIEUX ainsi que par les maires des communes de CHASSELAY, Des CHERES, NEUVILLE-SUR-SAONE, SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D"OR, GENAY, MASSIEUX (Ain), PARCIEUX (Ain), REYRIEUX (Ain), et TREVOUX (Ain)

Une vérification de ces affichages a été faite par le commissaire enquêteur le **21 octobre 2014 dans les 10 communes précitées ainsi qu'à l'entrée du site projeté par le SYTRAIVAL**. Il est à noter que l'affichage de l'avis d'enquête a été fait, dans la plupart des communes, en plusieurs endroits.

La vérification précitée a demandé **4h30 de travail**. Une **deuxième vérification** par sondages (**durée 3h**). a été réalisée par le CE le **1^{er} décembre 2014** après affichage de la prolongation d'enquête (photos en annexe 3).

L'arrêté d'ouverture d'enquête précise également qu'une adresse mail de la DDPP peut permettre aux citoyens de faire des remarques ou poser des questions à propos de ce dossier. De nombreux courriels (22) ont été reçus sur ddp-spe-enquetes@rhone.gouv.fr



Information sur les sites web des mairies et dans les bulletins municipaux



L'information relative à la présente enquête publique a été relayée spontanément, **ou après demande du commissaire enquêteur**, sur les sites web du SYTRAIVAL et de 5 communes (voir copies en annexe 4). En revanche aucune information ne semble avoir été faite dans les bulletins municipaux.

Information e sur le site web de la Préfecture – publication réglementaire

Le site WEB de la préfecture a mis en ligne les **arrêtés d'ouverture et de prolongation d'enquête**, le résumé non technique ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale sur ce dossier :

Arrêté préfectoral du 7 octobre 2014 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par le SYTRAIIVAL en vue d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux à QUINCIEUX.

> arrêté d'ouverture d'enquête publique - format : PDF   0,68 Mb

> résumé non technique - format : PDF   7,16 Mb

> AVIS AU PUBLIC - PROLONGATION D'ENQUETE - format : PDF   0,60 Mb

> Avis de l'Autorité Environnementale <http://www.rhone.gouv.fr/content/download/16388/93187/file/SYTRAIIVALavisAE.pdf>

Autres informations sur l'enquête publique et le projet

Information des élus

Le Président et la Directrice du SYTRAIIVAL ont fait une présentation du projet soumis à enquête publique lors du Conseil Municipal de Quincieux le 28 octobre 2014.

Information des habitants

Réunion publique

M. DAVID, maire de Quincieux, a organisé une réunion publique d'information sur le projet jeudi 13 novembre **de 19h à 22h15** à la MJC, avec la participation du président, du vice président et de la directrice du SYTRAIIVAL, assistés par le bureau d'études PROJETEC ayant réalisé le dossier soumis à l'enquête. L'annonce de cette réunion a été faite par voie de presse les 11 et 13 novembre, et des affichettes appelant à cette réunion ont été affichées dans tous les commerces de la commune. Le Commissaire Enquêteur a accepté d'assister à cette réunion en faisant préciser par le maire, dès le début de séance, qu'il ne prendrait pas la parole : "*M. RIGAUD, commissaire enquêteur, est présent dans la salle. Le commissaire Enquêteur est une personnalité indépendante du projet, de la ville ou du SYTRAIIVAL et il m'a demandé de vous informer qu'il est ici comme simple auditeur et qu'il ne s'exprimera pas. Vous pourrez bien entendu aller lui faire part de vos remarques ou doléances lors de ses prochaines permanences.*"

Près de **150 personnes sont venues s'informer et poser des questions** sur le projet. Les principaux aspects abordés ont été la circulation des poids lourds, les risques d'odeur, les poussières, et les eaux pluviales. L'ambiance de la réunion a été houleuse et a fait ressortir une inquiétude réelle, voire une opposition d'une partie de la population à l'implantation de ce centre de traitement et de tri de déchets non dangereux. Outre les questions relatives aux nuisances potentielles qu'engendrerait le centre proprement dit de traitement, le problème alors évoqué le plus fréquemment a été celui du réseau routier d'accès, jugé inadapté et accidentogène. Les autres questions portaient sur les autres nuisances ou pollutions

Signalons également que le maire de Quincieux a réuni mardi 2 décembre, comme il s'y était engagé en réunion publique, **une commission** composée de représentants du SYTRAIIVAL, d'habitants de Quincieux et d'élus. D'après la presse, le maître d'ouvrage a pu apporter quelques réponses aux observations de la population et devait étudier des améliorations quant aux accès au site ainsi que pour le stockage des mâchefers maturés.

Le SYTRAIIVAL a par ailleurs organisé le samedi 22 novembre une **visite de l'usine d'incinération de Villefranche-sur-Saône ainsi que du Centre de maturation VERNEA de Clermont-Ferrand**. Seules 5 personnes ont assisté à ces visites.

De très nombreux articles de presse

Durant l'enquête, **une quinzaine d'articles de presse ont été publiés dans les quotidiens locaux :**

- *Dimanche 2 novembre* : le journal **Le Progrès a fait un premier article d'une page** sur le projet. Ce quotidien a publié, dans les jours suivants, 2 autres articles faisant état de l'enquête publique et des premières réactions des habitants.
- Le journal **Le Patriote** a quant à lui fait un article sur le projet et annoncé la réunion publique projetée par M. le maire de Quincieux le 13 novembre.
- *14 novembre* : **une page entière du Progrès a relaté la réunion publique** ainsi que les réactions des habitants.
- *24 novembre* : un communiqué annonçant la prolongation de l'enquête publique et rappelant les dates des permanences a également été publié par Le Progrès
- *25, 26 et 27 novembre* : le Progrès fait état d'une vingtaine de manifestants devant la mairie et de leur présence au Conseil Municipal. Le Maire de Quincieux a répondu à leurs questions en fin de séance. Le quotidien fait enfin état d'une pétition en cours de signature.
- *2 décembre* : Dans un article du Progrès, M. Chemarin, Président du SYTRAIVAL explique ce qu'est le projet et espère qu'il sera exemplaire.
- *4 décembre* : **Une demi-page du Patriote** titre "**On va se battre, on ne lâchera pas !**" ainsi qu'un encadré "**Les écologistes montent au créneau**". Quant au Progrès du même jour, il fait un compte rendu de la réunion de travail ayant réuni le 2 décembre, à l'initiative du maire, le SYTRAIVAL, des élus et des habitants.
- *10 Décembre* : Le Progrès annonce la **création de l'association Protection Environnement Quincieux (P.E.Q.)** qui recommande, entre autres, aux Quincerots de s'exprimer pendant l'enquête publique.

Une copie des coupures de presse les plus significatives est jointe en annexe 5.

A2.5 Visite du site

Organisée le 28 octobre avec Mme MUTTER directrice du SYTRAIVAL, cette réunion/visite, à laquelle participait également M. Roland DUVAL, C.E. suppléant, s'est d'abord déroulée dans les locaux du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône. Elle s'est poursuivie par la visite de l'incinérateur en présence de M. CHEMARIN Président et s'est achevée par la visite du site de Quincieux. Au total, **cette réunion/visite a duré 4 heures** (hors trajets).

La visite s'est déroulée dans un climat positif et ouvert et a permis de présenter de façon globale le projet.

Durant cet entretien, les temps forts ont été :

- ❖ La présentation du SYTRAIVAL, de son territoire, de ses activités et compétences,
- ❖ La visite de l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets produisant les mâchefers
- ❖ Les précisions sur le dossier : Mme MUTTER s'est efforcée de répondre aux questions posées par mail par le commissaire enquêteur quelques jours avant la réunion. (texte ci-après).

Mail du commissaire enquêteur daté du 24/10/2014 :A l'attention de Mme MUTTER, Directrice du SYTRAIIVAL

Bonjour Madame,

Après une première lecture du dossier de demande d'autorisation d'exploiter le nouveau site à Quincieux, et en préparation de la réunion prévue dans vos locaux le 28 octobre prochain, je vous soumetts quelques une des questions que je me pose sur votre projet :

1. Démarches administratives
 - Suite à la demande que vous avez déposée le 27 mai 2014, la mairie Quincieux a-t-elle délivré le permis de construire ? Est-il purgé de tous les recours ?
 - Où en est l'acquisition du site envisagé ?
2. Intérêt du projet
 - L'intérêt de l'installation de maturation des mâchefers n'existe que si, au final, ils peuvent être valorisés en tant que matériau routier. Quel est réellement le marché local et quelles réticences restent-il à vaincre ?
 - Même type de questions sur le devenir des déchets ménagers recyclables (papier en particulier).
 - Que deviennent actuellement les mâchefers en provenance des diverses UIOM (Villefranche-sur-Saône mais également Rillieux ou Gerland) ? Quels sont les prix de mise en décharge et ceux pour la valorisation ?
3. Choix du site
 - Quincieux fait partie du Grand Lyon et ne fait pas partie des communes où vous exercez actuellement vos activités. Malgré les nombreux avantages que semble avoir ce terrain, cela ne risque-t-il pas de susciter des réactions négatives des citoyens sur votre projet ? Quels ont été vos démarches de recherche de site d'implantation ?
4. Aspects techniques
 - Dans le dossier de demande d'autorisation, il est indiqué que la maturation du mâchefer "*permet de stabiliser ses caractéristiques chimiques : oxydation naturelle, carbonatation de la chaux, baisse du pH, réduisant ainsi le potentiel polluant du mâchefer par immobilisation de certains métaux lourds*". Disposez-vous d'explications chimiques plus détaillées ou d'études démontrant les résultats obtenus en particulier sur les métaux ; les pH optimum de précipitation de certains métaux sont en effet très élevés (Ni, Cd par exemple).
 - Quel est le milieu naturel final des eaux pluviales ?
 - Quelle destination auront les eaux d'égouttage des mâchefers si elles dépassent les normes requises (quelle filière et quel centre de traitement) ?
 - Avez-vous ou non prévu de mettre des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments ?
5. Maîtrise des risques significatifs

L'étude de dangers a déterminé plusieurs risques de dangers significatifs et proposé des solutions. Allez-vous décider la mise en place de ces solutions ?

 - Intrusion : en complément de la vidéosurveillance, installation d'un système complémentaire de détection avec report d'alarme ou présence 24/24, 7j/7 d'un gardien
 - Foudre : nécessité d'une Etude Technique Foudre
 - Explosion : marquage et matériel ATEX
6. Divers
 - Explications sur les capacités financières du SYTRAIIVAL (p. 10 du dossier administratif)
 - Vos installations actuelles sont gérées par un prestataire extérieur (DSP ?) ; lequel ? Envisagez-vous de prendre en régie les installations de Quincieux ?
 - Pour le transport, est-il envisageable d'utiliser le fluvial ?
 - J'attache une importance toute particulière à l'information du public sur l'enquête publique. En ce sens, je suis allé vérifier mardi 21/10 les affichages dans les 10 communes concernées et ai souhaité que les mairies signalent cette enquête dans leur site WEB. Accepteriez-vous de mettre un encart sur le site du SYTRAIIVAL ?

Cordialement

Jean RIGAUD

Commissaire enquêteur

Par ailleurs, le 17/11/2014, J'ai suivi, en compagnie de Mme Mutter [les itinéraires que doivent utiliser les PL](#), mesuré les largeurs des routes et discuté des aménagements souhaitables de certains points noirs (**durée 1h30**).

A2.6 Contacts avec Monsieur le maire de Quincieux

Lors de l'enquête, le commissaire enquêteur a souhaité rencontrer M. Pascal DAVID, maire de Quincieux à 2 reprises :

Le premier entretien de 30 mn a eu lieu le 13 novembre 2014.

Cette rencontre a permis d'évoquer les particularités de ce dossier, la volonté du premier élu de revitaliser la ZI. Il a souhaité également me faire part de sa volonté que les habitants puissent pleinement s'exprimer au cours de l'enquête.

Le second entretien de 30 mn a eu lieu le samedi 13 décembre

Il a permis au commissaire enquêteur, en presque fin d'enquête, de connaître le point de vue du premier élu suite aux observations de la commission du 02/12 ainsi qu'à celle des habitants, sans compter les articles de presse, banderoles et manifestations de la population. Pour faire bref, il m'a dit que le dossier devrait être amélioré et qu'il exprimerait son avis lors du Conseil Municipal du 18 décembre.

A2.7 Avis du Conseil Général du Rhône et des Conseils municipaux

Le Département, a été consulté par la préfecture dans le cadre du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux du Rhône (PDPGDND) adopté le 11 avril 2014. Son **avis est favorable** en soulignant que le projet du SYTRAIIVAL *"s'inscrit pleinement dans les orientations prévues dans le Plan Départemental qui s'imposent aux décisions administratives sur ce sujet"*. Il recommande d'étudier l'utilisation de transports alternatifs à la route (fer et transport fluvial).

Les Conseils municipaux de **Parcieux** (le 1^{er} décembre 2014), de **Reyrieux** (le 17 novembre 2014), de **Neuville-sur-Saône** (le 27 novembre 2014) **ont donné des avis favorables** (et sans remarque) à la demande d'autorisation.

Les élus de Trévoux (le 12 novembre 2014) **ont donné un avis favorable sous réserve** de la condition suivante : *"le transport des déchets entre les différentes unités devra être assuré exclusivement sur voie autoroutière afin de ne pas augmenter le trafic de poids lourds sur les routes départementales desservant le site de Quincieux"*.

Le Conseil Municipal de **Genay** (le 18 décembre 2014) a émis un **avis favorable "sous réserve"** d'une prise en compte des conséquences du projet sur le trafic routier dans un secteur particulièrement chargé (pont de Neuville, RD51,...). Il rappelle à cette occasion le souhait d'un double échangeur au droit de Quincieux sur l'intersection A6/A466.

Le Conseil Municipal de **Les Chères** (le 11 décembre 2014) a donné un **avis défavorable** "en raison:

- de l'intensification du trafic routier sur la commune de Les Chères alors qu'il est déjà très soutenu
- de garanties insuffisantes sur la protection des populations et de l'environnement (pollution notamment)
- de garanties insuffisantes sur le mode d'exploitation du site
- d'absence de réglementation en la matière"

Le 18 décembre 2014, les élus de **Quincieux** ont émis un **avis défavorable** (20 contre, 3 abstentions) "motivé par les points suivants :

1. *Les risques et dangers liés à la pollution de notre nappe phréatique et du milieu naturel sont réels. De plus des études menées par le Grand Lyon sont en cours pour l'implantation sur notre commune de puits de captage. Ces puits devraient servir de source de secours en eau potable pour l'agglomération Lyonnaise.*
2. *En l'état actuel du dossier, nous n'avons pas suffisamment de garantie quant aux impacts sanitaires liés à une pollution atmosphérique due aux particules fines émises par les mâchefers. Les conséquences de celles-ci sur l'environnement (habitations, culture, élevage, ERP...) ne sont pas appréhendées dans le dossier technique.*
3. *Concernant la circulation, les conditions d'accès et de sécurité sont inadaptées à l'augmentation de trafic telle que prévue au dossier."*

Enfin, j'ai reçu le 7 janvier 2015 la délibération du conseil municipal de **Saint Germain au Mont d'Or** (du 18 décembre 2014). Son **avis est défavorable** et assorti de 2 pages de remarques. Cette délibération figure ci-dessous.

Arrivé **COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**

31 DEC 2014

DEPARTEMENT du RHÔNE
Service de la Protection de l'Environnement

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014-66**

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 29 DEC. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

Date de convocation : 12 décembre 2014
Date d'affichage : 19 décembre 2014
Nombre de conseillers : en exercice : 23 présents : 19 votants : 19

L'an deux mil quatorze, le dix huit décembre à dix neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Renaud GEORGE, Maire.

Etaient présents :

Mme Laurence BATTENTIER, M. Philippe BIGOT, Mme Blandine BROCARD, M. Jean-Michel CARON, M. Cédric DREVET, M. Guy DAVID, M. Paul DIDIER, M. Renaud GEORGE, Mme Corinne GEOURJON, M. Christophe GORDIN, M. Cyril LEVRAT, Sandy MALTAVERNE, Mme Valérie NECTOUX, Mme Hélène PARTAGEOT, M. Olivier PERROT, Mme Marie-Danielle PILLARD, M. Jean SYBORD, Mme Véronique TOUTANT, Mme Brigitte VALETTE, M. Christophe VANBELLE.

Absents excusés :

M. Pierre JACOBELLI (donne pouvoir à Mme Véronique TOUTANT)

Absents : Mme Sonia MASKERAOU, M. Mathieu BRUN,

Secrétaire : Sandy MALTAVERNE

OBJET : Avis enquête publique : demande d'autorisation présentée par le SYTRAIVAL en vue d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux – Chemin du Crouloup – 19 chemin de Lafrary à QUINCIEUX (2014-66)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 512-2, R 512-14 et R 123-1 à R 123-27 ;

Vu la demande d'autorisation présentée le 28 mai 2014, complétée le 22 juillet 2014, par le SYTRAIVAL en vue d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, Chemin du Crouloup – 19, chemin de Lafrary à Quincieux (activités visées par les rubriques n°3531, 2714.1°, 2716.1° et 2791.1° de la nomenclature des installations classées) ;

Vu l'avis technique de classement en date du 24 juillet 2014 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes, service en charge de l'inspection des installations classées ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale formulé le 16 septembre 2014 sur le dossier de demande d'autorisation précité ;

Vu la décision en date du 22 septembre 2014 du président du tribunal administratif de Lyon, désignant M Jean RIGAUD en qualité de commissaire enquêteur et M Roland DUVAL en qualité de suppléant,

Il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par les textes susvisés, sur la demande d'autorisation présentée par le SYTRAIVAL, personne morale responsable du projet, en vue d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, Chemin de Crouloup- 19 chemin de Lafrary à Quincieux.

Pour information, l'enquête publique a été ouverte le 3 novembre 2014 au 3 décembre 2014 inclus, puis prolongée jusqu'au 17 décembre 2014 inclus et dûment annoncé.

Sur la base d'une part :

- des documents fournis par l'autorité environnementale de la Région Rhône-Alpes en annexe de la présente convocation :
 - o Préambule relatif à l'élaboration de l'avis
 - o Avis détaillé

Et d'autre part :

- Sur les documents fournis par le Sytraival disponible sous format électronique (CD-Rom, site internet Marie de Saint-Germain au Mont d'Or).

A la demande du Préfet du Rhône, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après étude des documents, le conseil municipal à l'unanimité des votants, émet un **avis défavorable** avec les remarques suivantes à intégrer par le commissaire enquêteur:

- Sur la forme :
 - o L'enquête publique fait référence au site sis au 19 chemin de Lafrary, alors que ce chemin n'existe plus sur la commune de Quincieux.
 - o L'affichage « enquête publique » n'est ni datée ni signée par l'autorité locale.
 - o Le permis de construire accordé le 31 octobre 2014 fait défaut sur le site.

- Sur le fond :
 - o Le bâtiment destiné à abriter les mâchefers en cours de maturation est un bâtiment non clos totalement. Les procédés utilisés produisent de la poussière et du bruit. L'étude d'impact indique que la solution visant à contrôler la volatilité des poussières est l'utilisation de brumisateurs (§ XII.6.3). Les vents dominants fréquents et puissants ne manqueront pas de dégrader très fortement l'efficacité du procédé de brumisation et donc de disséminer les poussières produites ainsi que les bruits. **Le bâtiment devrait être intégralement fermé.** En conséquence, des systèmes de traitement d'air adapté (risque poussière, gaz d'échappement des camions) devront être mis en place pour la sécurité des personnels dans le bâtiment afin de répondre aux réglementations sur la prévention la santé et le l'hygiène au travail en vigueur. Les rejets de ce traitement devront garantir la non-dissémination des poussières extraites du volume d'exploitation.
 - o Le stockage des mâchefers désactivés est prévu à l'air libre, donc soumis au lavage de pluie (production d'eau souillée) et à la dissémination de poussière par le vent. **Ce stockage devrait être intégralement fermé.**

- L'étude d'impact des vents (fig 3-33) indique qu'aucune dispersion ne sera possible sur le territoire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Ce point est très largement discutable car nous constatons que par vent dominant nord – sud, il n'existe pas de « barrière » coupant le vent venant de Quincieux. Ce point devra donc être précisé afin d'éclaircir la pertinence et la véracité de l'étude.
- Concernant la fréquence des camions il est indiquée que :
 - 54 camions jour sont estimés, avec une prévision d'augmentation sur certains déchets.
 - L'enquête ne précise pas si les apports de mâchefers en-dehors du SYTRAIIVAL. sont inclus dans ce calcul.
 - Les mâchefers, hors territoire du SYTRAIIVAL., viendraient des sites de Gerland et Rillicieux-la-Pape. Dans ces cas, les camions emprunteront le pont de Neuville déjà surchargé.

Or, le plan de circulation de l'enquête d'impact (fig 3-29 trait jaune) indique que le flux empruntera strictement la RD51 sur le territoire de Quincieux sans passer par Saint-Germain. **Nous souhaitons que soit écrit que l'itinéraire d'apport de mâchefer suivra l'itinéraire jaune quel que soit le site d'approvisionnement.**

- L'itinéraire passe par le pont de Pierre-Blanche enjambant les lignes de chemin de fer de l'axe Lyon-Villefranche. La circulation aux abords de ce pont est déjà saturée à ce jour par l'activité de la CAT. L'augmentation de camion induite par l'usine de traitement viendra aggraver la situation et induire un risque à la circulation. **Ce point devrait être spécifiquement traité.**
- Nombre de résidus solubles et volatiles transportés sont nocifs pour l'environnement. Le traitement du ruissellement des sols et des trop-pleins des bassins est donc particulièrement sensible, d'autant plus que des explorations de nouveaux captages d'eau sont à l'étude sur le territoire de Quincieux. L'étude ne prend pas en compte ces risques puisque d'une part le bassin de récupération d'eau pluviale, également bassin de récupération du trop-plein de l'embourbeur, est un bassin filtrant, or la nature du sol ne garantit pas la non-dissémination dans le sol. **Une solution technique devrait être proposée pour interdire toute dissémination.** D'autre part, le trop plein de ce bassin sera envoyé dans le réseau général, dont le collecteur ultime est la Saône. **Le dimensionnement du bassin devrait prendre en compte sans sous-estimer la pluviométrie.**

Ainsi Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
St Germain au Mt d'Or,
Le 18 décembre 2014,
Le Maire,
Renaud GEORGE



A2.8 Contact avec l'Inspecteur des Etablissements Classés

Le 14 novembre 2014, le Commissaire Enquêteur a pris un contact téléphonique avec Madame MAILLARD, Inspecteur des Etablissements Classés à la DREAL Rhône-Alpes, chargé de ce dossier.

Cet inspecteur a indiqué que le projet avait été très bien étudié et, qu'à son avis, le SYTRAIVAL avait prévu des mesures adaptées pour prévenir les nuisances (sol étanche, bâtiments couverts, ...). Elle sait par ailleurs que les citoyens ont toujours tendance à être opposés à l'implantation d'une ICPE lorsque l'on parle de déchets.

A2.9 Déroulement de l'enquête

Malgré la forte opposition d'une partie de la population au projet, l'enquête s'est déroulée sans incident. A noter cependant que, lors des permanences, le ton de certains participants était quelque peu agressif en oubliant l'indépendance du CE par rapport au pétitionnaire et aux élus de Quincieux, mais après apport de précisions le calme revenait.

Lors des premières permanences les personnes venaient chercher des informations et des explications sur le projet et les entretiens étaient longs et individualisés. Ensuite, dès la 3^{ème} permanence, après quelques articles de presse, des manifestations devant la mairie, la pose de banderoles dans la commune et la mise en circulation d'une pétition, le nombre de personnes désirant rencontrer le CE ou rédiger des observations ne cessait d'augmenter. Le commissaire dut alors faire rentrer plusieurs personnes à la fois pour écouter tout le monde et répondre aux questions ; le pire fut lors de la dernière permanence, le samedi 13 décembre en toute fin de matinée où une vingtaine de personnes ont voulu rencontrer ensemble le commissaire et faire des observations.

A noter également que le déroulement des dernières permanences a été quelque peu gêné par l'absence d'un 2^{ème} registre d'enquête pourtant réclamé 15j auparavant à la DDPP (grèves dans les postes ?). Cela n'a, à mon avis, pas gêné l'expression des citoyens car, d'une part il restait plusieurs jours avant la fin de l'enquête et que d'autre part les contributions faites sur feuilles volantes ont été numérotées et annexées immédiatement au registre. Après une nouvelle relance, le 2^{ème} registre est arrivé en mairie avant la dernière permanence du 17/12. A noter que de nombreuses lettres et notes manuscrites ont par ailleurs été déposées en mairies ou remises en mains propres au commissaire enquêteur.

Vingt deux courriels, transitant par la boîte mail de la DDPP ont également été reçus en temps et en heures. Ils ont été annexés aux registres avec les autres contributions. Un courriel envoyé après la clôture de l'enquête le 18/12 à 8h50, n'a pas été pris en compte.

A2.10 Clôture de l'enquête, transfert des registres

A la fin de l'enquête, le 17 décembre 2014, le commissaire enquêteur a signé les **2 registres**. Il les a ensuite transmis **accompagnés de 204 feuilles** correspondant aux courriers, contributions faites sur papier libre (en l'absence de nouveau registre) et courriels, à la Préfecture (Direction Départementale de la Protection des Populations) avec le présent rapport.

A3 Analyse du projet soumis à enquête

A3.1 Information sur les mâchefers et leur maturation

Les mâchefers de l'incinération des ordures ménagères, appelés aujourd'hui **mâchefers d'incinération de déchets non dangereux ou MIDND**, contiennent 90 à 95% des matériaux inertes présents dans les ordures ménagères. Ils ont des compositions comparables aux roches éruptives comme les granites ou les basaltes mais avec des concentrations plus importantes en Pb, Cu et Cd.

Ce sont majoritairement des oxydes de silicium, de calcium, et d'aluminium et fer comme le sont les liants hydrauliques ainsi que quelques sulfates ou phosphates. Outre les imbrûlés organiques (1 à 2% en masse du mâchefer total), les éléments minoritaires sont Mg, Ti, Cl-, Mn, Ba, Zn, Cu, Pb et Cr. Le pH est très basique en raison de l'hydrolyse de la chaux vive et de la présence de silicates calciques, ... : 10 à 12,5.

En sortie d'incinérateur, beaucoup des composés précités sont instables thermodynamiquement. Ils doivent subir des traitements physico-chimiques, dits "de maturation", visant à produire un matériau alternatif à partir d'un MIDND. On appelle matériau alternatif tout matériau élaboré à partir d'un même lot périodique et destiné à être utilisé, seul ou en mélange avec d'autres matériaux, alternatifs ou non, au sein d'un matériau routier. A noter qu'avant la maturation proprement dite les mâchefers seront débarrassés de la majorité des métaux à l'aide d'overbands magnétiques et de courants de Foucault.

La maturation des mâchefers permet de stabiliser le MIDND grâce à des réactions physico-chimiques nombreuses et complexes en les laissant plusieurs mois à l'air :

- **carbonatation** (contact et diffusion du CO₂ de l'air) qui permet de précipiter les carbonates et ainsi d'abaisser le pH entre 8 et 9. A ce pH se produit en particulier une insolubilisation des hydroxydes de métaux amphotères),
- **sorption** ; les minéraux solides alors formés vont piéger divers composés, dont des métaux,
- **oxydation et complexation**,
- **co-précipitation** de certains métaux,
- **baisse du COT** (Carbone Organique Total) par action des bactéries sur les composés organiques.

Ce traitement de stabilisation a pour but d'obtenir le matériau alternatif en technique routière en respectant la réglementation récente en vigueur : **Arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux**

A3.2 Principaux impacts sur l'environnement et mesures envisagées pour les réduire

Le dossier soumis à enquête a d'abord examiné les **caractéristiques du site** envisagé :

- sol à faible perméabilité et non pollué,
- est hors zone d'aléas d'inondation de la Saône,
- se situe en dehors de tout périmètre de protection de captages d'AEP,
- est en dehors de toute zone naturelle protégée (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, ...),

Ont ensuite été étudiés les impacts du projet sur l'environnement et les mesures envisagées pour les réduire :

1. Impact sur les eaux superficielles et souterraines

- Les **eaux usées sanitaires** (70 m³/an) seront raccordées à la station d'épuration de Quincieux. Elles sont conformes au règlement d'assainissement et leur volume et leur charge (excessivement faibles) représentent un impact négligeable sur la capacité de cette STEP qui reçoit en moyenne 350 m³/j.
- Deux types d'**eaux pluviales** sont collectés séparément :
 - les eaux collectées au niveau des cours de l'activité "mâchefers" seront traitées dans un bassin de décantation puis évacuées vers le bassin de gestion des eaux pluviales du site,
 - les eaux de ruissellement collectées sur les autres zones seront dirigées vers un déboureur-séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin de gestion des eaux pluviales.

Ce bassin, non étanché, de 1 000 m³ permet d'infiltrer une partie des eaux. Le surplus sera rejeté à débit régulé (12 l/s) dans le réseau d'eaux pluviales de la ZI. Ce rejet respectera les normes de l'arrêté du 2 février 1998

1. Les seuls **effluents industriels** seront les jus d'égouttage des mâchefers entrants et les eaux de brumisation. La totalité de ces effluents sera collectée à l'intérieur du bâtiment au sol étanche et dirigée vers une fosse étanche (volume non défini précisément mais de l'ordre de 10 m³). Après analyse et en fonction de leurs caractéristiques, ces eaux seront envoyées soit vers un Centre de traitement spécialisé soit envoyées vers le réseau d'eaux pluviales.

2. Nuisances sonores

Sources de bruits liées au fonctionnement du site (entre 7 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi et entre 7 h 00 et 12 h 00 le samedi) :

- la circulation des camions sur le site,
- le déchargement des déchets,
- le criblage et la séparation des métaux (sous bâtiment),
- le broyage des encombrants (sous bâtiment),
- les manœuvres des engins de manutention (chargeurs et pelle à grappin).

Le niveau sonore lié à l'exploitation du site est estimé au maximum (pointe de quelques minutes dans la journée) à 49 dB(A)* au niveau de la zone à émergence réglementée la plus proche (habitation au sud de la voie ferrée).

En raison des mesures d'état initial faites en mai 2013, l'émergence réglementaire admissible (arrêté du 23/01/1997) de 5 dB(A) sera respecté tant au niveau des habitations que des sites des entreprises voisines (Ouest et Sud).

Dès la mise en exploitation des installations, un contrôle des niveaux sonores permettra de vérifier le respect des niveaux d'émergence et le respect du bruit en limite de site.

* Nota : le niveau sonore d'un appartement calme est de l'ordre de 50 dB et une conversation à voix normale génère environ 40 dB.

Le transport routier induit par l'activité du site sera d'une cinquantaine de poids lourds aller et autant en retour (soit environ 10/h) dont 30 % de semi-remorques et 70 % de camions bennes ou ampli-roll. Le trafic VL représentera quant à lui une quarantaine de rotations/j.

Pour limiter les nuisances, l'accès au site se fera par des itinéraires évitant le bourg de Quincieux et les zones résidentielles. Ces tracés empruntant, en particulier, la RD 51 et la RD 306 seront imposés aux chauffeurs des camions entrant et sortant du site.

D'après le dossier, l'augmentation du trafic PL générée sera d'environ 12 % pour la RD 51.

Un bâchage systématique (ou filets) des camions pleins évitera l'envol de déchets sur la chaussée.

3. Emissions atmosphériques

4.1 Gaz à effet de serre

Les GES émis proviendront essentiellement de la circulation des poids lourds et des VL. Celle-ci est essentiellement à l'origine de vapeur d'eau, d'oxydes d'azote et de gaz carbonique. Calculés à l'échelle locale, sur un tronçon de 3 km sur les RD 51 et 306, l'exploitation du futur site engendrera une émission de 0,4 TeqCO₂/j.

4.2 Poussières et envols

Les types de déchets traités sur le site sont, par nature, peu générateurs de poussières.

De plus, des mesures sont prises pour éviter leur dispersion :

- maturation, chargements et déchargements sous bâtiments pour éviter la prise au vent des casiers de mâchefers ou les envols d'éléments légers,
- humidification lors de la manutention et brumisation lors du criblage des mâchefers et du broyage des encombrants,
- utilisation de balayeuses sur les voies de circulation du site,
- entretien régulier du site et de ses abords

4.3 Odeurs

Seuls les mâchefers peuvent être à l'origine d'odeurs. Ces déchets ont au départ une légère odeur acre (type ciment) mais celle-ci s'atténue après quelques jours. ; durant cette période, les mâchefers seront dans le bâtiment, à l'abri du vent ce qui atténuera encore les odeurs résiduelles.

4. Hygiène et salubrité publique

Les effets potentiels sur la salubrité publique sont en relation avec la prolifération d'animaux indésirables (rongeurs, oiseaux et insectes) malgré l'absence d'ordures ménagères sur le site.

L'emploi d'insecticides et une dératisation permanente sont prévus sur le site.

5. Effets potentiels sur les sols et sous-sol

Un état de la pollution des sols a été réalisé par Antéagroup dans le cadre du rachat du site par le SYTRAIVAL. Aucune anomalie ni atteinte de qualité du sol n'ont été trouvées. Le devenir des remblais superficiels situés au niveau de la rétention de l'ancienne cabane à encre de RKW sera cependant surveillée (présence de plomb détectée). Nous rappelons que **la Société RKW a obtenu** de la Préfecture du Rhône, en date du 16 octobre 2014 **un procès verbal de récolement constatant la conformité des travaux de remise en état du site** suite à l'arrêt définitif de ses installations. Ce procès verbal valide la vocation industrielle du site.

Les dalles étanches des futurs bâtiments et les revêtements en enrobés des aires de manutention et de circulation assureront la protection des sols et sous-sol.

Une surveillance de l'impact potentiel des activités du centre de traitement sur la nappe souterraine, sera faite à l'aide de **piézomètres** situés en amont et en aval du site.

6. Effets potentiels sur la santé

L'étude des effets possibles sur la santé conclue que le risque sanitaire lié aux activités du site reste négligeable.

A3.3 Etude de dangers

1. Foudre

Une **analyse du risque foudre** a été engagée dans le cadre du projet. La structure des bâtiments présente un niveau de risque élevé. Elle nécessite la réalisation d'une Etude Technique Foudre et des systèmes de protection contre la foudre devront être installés.

2. Incendie

Les modélisations effectuées font apparaître que même en cas d'incendie généralisé, les effets thermiques pour des flux supérieurs à 3 kW/m² ne seraient pas ressentis en dehors des limites du site. Cependant, les fumées alors générées diminueraient la visibilité dans un rayon de 300 m, ce qui risquerait de perturber la circulation des trains. Une procédure d'alerte de la SNCF sera établie en cas de déclenchement de la détection incendie.

3. Explosion

La présence d'un broyeur dans le bâtiment "encombrants" est susceptible de générer une explosion liée soit à un déchet ou objet explosif, soit à la présence de poussières. Des mesures préventives seront mises en place : broyeur lent, abattage des poussières par aspersion d'eau, le contrôle des déchets entrants au vidage ou une signalisation ATEX vers la chambre de broyage.

A3.4 Observations recueillies au cours de l'enquête

Avant de comptabiliser et lister les observations du public, le commissaire enquêteur tient à souligner les réactions d'opposition qu'a suscité ce projet de la part de la population. Celle-ci s'est exprimée par des manifestations devant la mairie, des banderoles, des interviews de la presse et par la signature massive d'une pétition. De nombreuses personnes sont venues se renseigner pendant les permanences. Quelques uns repartaient rassurés mais la plupart étaient inquiets voire opposés au projet et le faisait savoir par leurs observations écrites.

Au cours de l'enquête, **575 observations écrites** ont été faites sur les 2 registres, par courrier, notes ou par courriel. **Elles émanent de 148 personnes** habitant presque exclusivement à Quincieux.

Une pétition de 54 pages, **signée par 540 personnes** a également été remise au commissaire enquêteur.

Les observations se rapportent essentiellement aux sujets suivants :

- ♦ pourquoi ce choix de site
- ♦ poussières
- ♦ pollution des eaux et des sols
- ♦ bruit
- ♦ odeurs
- ♦ infrastructures et trafic routier
- ♦ refus que Quincieux devienne "la poubelle de la Métropole"

Les tableaux ci-dessous listent et résument ces observations :

1. Observations sur les 2 registres d'enquête :

Numéro	NOM	Résumé des observations	Thèmes
1	S. & D. VERCHERAT	- Inquiétudes vis-à-vis des nuisances olfactives	Odeurs
2	Illisible (habitant Quincieux)	- Inquiétudes vis-à-vis des nuisances olfactives - Inquiétudes vis-à-vis du trafic routier	Odeurs Trafic
3	Anne MONGOIN (Enchuel – Quincieux)	- Inquiétudes vis-à-vis des nuisances (bruit, odeurs,...) - Estime que les infrastructures routières sont inadaptées/projet	Bruit + odeurs Trafic
4	Jacques MONGOIN (Enchuel – Quincieux)	- Conteste le choix géographique (extrême Sud des 200 communes → empreinte carbone - Doute de l'utilisation des mâchefers en sous-couche routière - Estime que les infrastructures routières sont inadaptées/projet - S'interroge sur la gestion des poussières - Conclue qu'il est contre le projet et que des implantations alternatives doivent être étudiées	Choix géographique Réutilisation mâchefers Trafic Poussières
5	G. & N. LEBLOND	- Redoute une extension du site et des volumes traités	Extension site
6	E. PHILIPPE	- Non au projet : trafic et pollution	Trafic + pollution
7	M. ORANGEUR (?)	- Non au projet : trafic et pollution	Trafic + pollution
8	Cécile MASSON	- Inquiétudes / mesures et analyses (toxiques, bruit, odeurs) et dépassements de seuils - Interrogation sur le choix de Quincieux (Gd Lyon) alors que l'accès des déchèteries d'Anse et Chazay est refusé	Autosurveillance et Contrôle Choix géographique
9	Lydie GONZALEZ	- S'inquiète des risques sanitaires liées aux particules fines - Inquiétudes vis-à-vis du trafic routier	Poussières Trafic
10	Anonyme	- Non au projet : trop de pollution (JEC, A46, ...) pour 1 seule commune - Inquiétudes / contrôles et mise à disposition des résultats (métaux, ...) - Inquiétudes vis-à-vis du trafic routier et coût de la mise en conformité des infrastructures routières	Quincieux "poubelle" Autosurveillance et Contrôle Trafic et coût infrastructures
11	C. ROZE	- Non au projet : crainte d'un futur incinérateur, risques liés au trafic et à la pollution	Futur incinérateur ? Trafic et Pollution
12	Illisible	- Non au projet : crainte /environnement et sécurité, Question sur les infrastructures routières	Pollution et sécurité Trafic
13	Christophe BUOT	- Inquiétudes/trafic : respect des itinéraires, densification au pont de Neuville et sur RD 51, et danger pour les cyclistes - Quelles garanties sur l'imperméabilisation des sols ? - Interrogation sur le choix de Quincieux (Gd Lyon et non Pays Beaujolais - Influence sur la santé ? - Conclue en demandant d'abroger le projet	Trafic Pollution des eaux Choix géographique
14	M. et Mme MITTON	- Non au projet : risque de pollution	Pollution
15	M. et Mme LIMONDAS	- Inquiétudes / pollution particules fines, trafic + pollution visuelle	Poussières, Trafic Pollution visuelle
16	M. et Mme JOURNAUD	- Inquiétudes / - origine hospitalière de certains déchets - poussières, bruit, trafic - conséquences sanitaires	Déchets d'origine hospitalière Poussières, Bruit, Trafic Conséquences sanitaires
17	M. BERNARD Sté SAPAIC voisine	NON aux MIOM – OUI aux autres déchets - Craint le dépassement de capacité (25 000 t) - Pourquoi prévoir une capacité = 150 % de la production actuelle alors que le PDGND prévoit une baisse de 7 % ? - odeurs, poussières car bâtiments non clos - Sous dimensionnement EU et EP - Suggère que les tonnages > 17000 t soient enfouis et non incinérés - Projet de valorisation des anciens bât. Brossette compromis par projet	Capacité de traitement Odeurs, Poussières Volume des EU et EP Hors sujet
18	Illisible (nouveau venu à Quincieux)	Opposé au projet "déchets propres, ça n'existe pas"	/
19	M. et P; MULFER	- Inquiétudes / - Pollution air et eau - Nombreux transports : quel est le bilan carbone - contrôles toujours insuffisants (cf JEC)	Pollution eau et air Bilan carbone Contrôles
20	Olivier REOIREUX (?)	NON aux MIOM – OUI aux autres déchets - Inquiétudes / bruit, odeurs, trafic - Dangers / rejets dans l'air et le sol - Contre partie pour les habitants - Risque de perte de valeur de l'immobilier	Nuisances (bruit, odeur, trafic Pollution air et sol Contrepartie

21	Louise et Robert GOUJON	Contre le projet car inquiétudes/poussières et trafic	Poussières Trafic
22	M. et Mme ALLARD	Contre le projet en raison des poussières, du bruit et du trafic	Poussières Trafic Bruit
23	Philippe CHEVALIER	Quincieux lieu d'atterrissages des installations dont personne ne veut ! - Projet non abouti/pollution de l'air, de l'eau + nuisances	Pollution eau et air Nuisances
24	M. et Mme MUTARD	Contre le projet : Quincieux n'est pas une poubelle : - Pb de trafic, pollution de l'air et de l'eau	Trafic Pollution air et eau
25	Aurélien RIOCREUX	Contre le projet : santé des enfants à cause des particules fines	Poussières
26	illisible	Refus du projet	/
27	Mme BIGUET Condine	Non au projet : Quincieux commune malmenée - Inquiétude/proximité des habitations, pollution des sols, routes détériorées, bruit	Proximité habitations Pollution des sols Trafic, bruit
28	DAS	Contre l'implantation / proximité des lieux de vie, de loisirs, de travail et infrastructures routières insuffisante	Choix du site Proximité lieux de vie, loisirs... Pollution des sols
28	Laurent BRUN	Vives inquiétudes des habitant S'oppose fermement au projet en raison des dangers pour la population - Proximité des habitations - Trafic routier	Dangers Proximité Trafic
29	Marcel MASSON	Opposé au projet : - Capacité du SYTRAIVAL à gérer ce site exploité par sous-traitant - Site RKW : pollution des sols - habitations à 30 m et silos à 100 m + cultures - Poussières sur trajet - Présence de dioxine - Débouchés aléatoires des mâchefers maturés - Pollution des eaux - Bruit - Trafic chiffres à revoir après mise en service de l'A466 - Infrastructures routières inadaptée - Coût et rentrées pour la commune ?	Gestion Exploitation Site pollué Proximité Poussières Dioxine Débouchés Pollution des eaux Bruit Trafic Infrastructures routières Bilan commune
30	Illisible	La nappe est polluée par JEC ; faut-il en rajouter ?	Pollution nappe
31	Evelyne BIDAREL	- Proximité d'un producteur de fromage et d'habitations - Projet de nouveau puits de captage AEP - réseau routier inadapté	Proximité Futurs captages AEP Infrastructures routières
32	Jean BIDARD Agriculteur et apiculteur	- Présence de puits de captage Poussières = risque pour les abeilles	Captages AEP Poussières
33	M.O. et M. DAGUENET	DAGUENET	

2. Observations par internet

Numéro	NOM	Résumé des observations	Thèmes
I 1	Marc CLAUSTRÉ Les Grandes Terres Quincieux	- inquiétude vis à vis de la pollution potentiellement générée et du passage intensif de camions prévu dans "nos rues". - Est fermement opposé au projet	Pollution Trafic
I 2	Sébastien VUILLET	- Pas favorable au projet : inquiétudes quant aux poussières, à la pollution des eaux et au trafic routier	Pollution Trafic
I 3	Fabien MURARD	- Non au projet : inquiétudes quant à la pollution des eaux, au trafic routier Souhaite que Quincieux reste un village "vert" et ne comprend pas le choix d'implantation	Pollution Trafic Choix du site
I 4	Jean-Pierre ANDRY (Arnas)	Met en doute les capacités du SYTRAIVAL quant à la gestion de ses installations au vu des pb rencontrés à Villefranche et Arnas (PV de contrôles PRELEM, ANTEA, piézomètres détruits sur site AVE MARIA, pollution des eaux, ...). Demande de report du projet et réexamen avec garanties/salubrité et sécurité et transparence	Capacité de gestion du SYTRAIVAL
I 5	Patricia BON	Inquiétudes/ - effet des poussières sur santé et cultures - pollution des eaux de nappe	Poussière Pollution des eaux

		- Trafic routier = particules fines, bruit, accident Souhaite que le projet ne se fasse pas	Trafic
I 6	Loïc PETIT	Fermeement opposé au projet : - Odeurs - Fiabilité des contrôles et échantillonnage des rejets aqueux effectués par un sous-traitant - Risque de pollution de nappe - Réseau routier inadapté + bruit - Risques psychosociaux : stress, dépression	Odeurs Fiabilité des contrôles Pollution des eaux et de la nappe Bruit Risques psychosociaux
I 7	Bruno RUFFIN	Risques pour l'environnement et la population : - Le site est déjà pollué et doit faire l'objet d'une importante dépollution des sols - Les poussières entraînées par le vent vont porter atteinte à la santé - Infrastructure routière inadaptée → risques d'accidents - Doutes sur la qualité d'exploitation (sous-traitée) ainsi que le suivi sécurité (optique économique)	Dépollution des sols à réaliser Poussières Infrastructure routière Exploitation Suivi sécurité
I 8	Guillaume ADRIEN	- Infrastructure routière inadaptée + dangers pour piétons, vélos - Bruit y compris le samedi - Pb des poussières sous estimé par le SYTRAIVAL - Choix du site non travaillé mais simple opportunité - Odeurs si bâtiment non totalement fermé	Infrastructure routière Dangers/piétons, cyclistes Bruit Poussières Odeurs
I 9	Hélène et Christian JAMART	N'acceptent pas le projet: - Poussières à cause du bâtiment avec ouïes et stockage extérieur - Pollution des eaux -; Traitement et contrôle insuffisants sur rejet des EP - Non prise en compte des habitations proches 10 et 30m, du centre équestre et des terres agricoles et d'élevage - Quelle gestion des flux de camion ? - Etude d'impact sanitaire inexistante - Les eaux de ruissellement s'écouleront vers les propriétés aux alentours régulièrement inondées alors que l'utilisation des mâchefers mûrés est interdite en zone inondable	Poussières si bât avec ouïes et stockage non fermés Pollution des eaux Contrôle des eaux rejetées Proximité habitations, manade, cultures Impact sanitaire Poussières vers zones inondables
I 10	Milika LAZIC	Opposée au projet - Habitation à moins de 20m - Pas de détecteur radioactivité sortie UIOM → radioactivité sur trajet - Doute sur autosurveillance des rejets - Bâtiment non totalement clos → poussières - efficacité des brumisateurs si vent → poussières - projet de nouveau captage AEP - odeurs - déchets dangereux/santé	Proximité habitations Radioactivité Autosurveillance Poussières Futur captage AEP Odeurs Toxicité
I 11	Nicolas JACQUES	Désaccord si non réponses aux interrogations suivantes : - Intérêt pour la commune intégrée au Gd Lyon - Absence de précisions techniques sur volumes cuves, analyse - Demande d'engagement /mesures de bruit et éventuelles protections - Demande traitement air/odeurs - Inquiétudes/stockage des mâchefers mûrés (eaux de ruissellement, volume, ...)	Situation géographique APS/APD Bruit Odeurs Stockage
I 12	P. Y. RENAUD et Sylvie MONTILLET (St Germain au Mont d'Or	Projet dangereux, inquiétudes/ - Augmentation de circulation et infrastructures inadaptées - protection nappe et contrôles - proximité riverains et cultures - Développement durable (situation géographique, ...) - Y a-t-il risque. d'extension, usine d'incinération... - Un élu de Quincieux au CA du Sytraival ?	Infrastructure routière Pollution eaux souterraines Proximité habitations et cultures Situation géographique CA du SYTRAIVAL
I 13	Europe Écologie les Verts – Rhône Jérôme BUB	Avis favorable inapproprié sans réponses et compléments convenables soumis à l'aval d'un comité de suivi - Choix du site : pas de co-élaboration avec les habitants ni association de défense de l'environnement - Pas assez de précisions dans le RNT : dispositions pour tendre vers rejet zéro, fiabiliser le contrôle des eaux, permettre un usage agricole des sols - RNT ne décrit pas le contexte des voiries d'accès. Cela permettrait de suggérer des tranches horaires de circulation - suggère, en exploitation, un registre d'observation des riverains	Choix du site Trafic – infrastructures Pollution Suggestion Suggestion
I 14	Jean-Michel RIVOIRE	- Rappelle le contexte de la commune soumise à de nombreuses nuisances et pollutions - Doute de la sincérité du Sytraival et de la confiance à leur accorder : non mention de la sous-traitance, seulement 5 salariés, ...	Quincieux "poubelle" Structure Sytraival Pollution des eaux

		<ul style="list-style-type: none"> - S'inquiète de la qualité des eaux évacuées au réseau "eaux pluviales" - Souligne l'inadaptation du réseau routier et s'inquiète du respect des itinéraires prédéfinis - Pense que le site verra, à terme sa capacité augmentée <p>Suggère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couvrir le stockage des mâchefers maturés - Envoi en centre de traitement de toutes les eaux de process - Mise en place aux frais du MO d'un comité de surveillance avec pénalités - Blocage 30 ans de la capacité du site et interdiction d'1 autre site à proximité 	<p>Infrastructure routière</p> <p>Schéma de circulation</p> <p>Extension</p> <p>SUGGESTIONS</p>
I 15	Vincent GONNET Conseiller municipal	<ul style="list-style-type: none"> - A visité l'UIOM et VERNEA - Juge inadaptées les voies d'accès - Met en avant: mâchefers solubles(?) et volatils, stagnation des eaux sur site, compatibilité PLU si bassin non infiltrant .. - Juge inacceptable le stockage extérieur - Suggère d'anticiper la recherche de commercialisation des matériaux alternatifs <p>A noté les engagements oraux du MO sur voirie, bâtiment fermé mais donne un avis défavorable sur projet en l'état</p>	<p>Infrastructures routières</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Stockage extérieur</p>
I 16	L'AS-SOS des Fraternités & Solidarités- Chasselay	<ul style="list-style-type: none"> - Quid des gaz sans odeur émis ? - Rejet direct des EP ; Eaux de process→vers quel Centre - Quelle gestion du flux routier ? Infrastructures inadaptées - Omis par MO : habitations à 10 m et 30 m 218 et 399 ch de Crouloup et stockage céréales - Bâtiment non clos totalement et portes ouvertes - Etude d'impact sanitaire très réduite 	<p>Gaz émis</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Gestion du flux routier</p> <p>Infrastructures routières</p> <p>Omission</p> <p>Poussières</p>
I 17	A.nnie ISSARTEL- MEURGEY L'AS-SOS des Fraternités & Solidarités - Chasselay	<p>Ajoute :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension future ? - Interrogation sur prise en compte délibération Quincieux le 18-12/fin d'enquête le 17-12 <p>Dit : Peut si nécessaire, avec autres associations. ... médiatiser et soutenir des recours administratifs</p>	<p>Extension</p> <p>Procédure enquête</p> <p>?</p>
I 18	Marie BOURRIGAN	<p>Défavorable au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise information des habitants - Bruit - Pollution sol et nappe - Trafic 	<p>Information des habitants</p> <p>Bruit</p> <p>Pollution sol et nappe</p> <p>Trafic</p>
I 19	Marion TESCHE	<p>Défavorable au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conteste l'usage éventuel d'insecticides et le droit de les utiliser - Conteste la nécessité d'un éclairage permanent du site/espèces 	<p>Préservation faune</p>
I 20	Maryse LUCZAC St Germain-Mont- d'OR	<p>Inquiétudes/</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollution/riverains et agriculture - Trafic + sécurité et pollution - Protection de la nappe ? 	<p>Poussières</p> <p>Trafic</p> <p>Pollution nappe</p>
I 21	M.-H. RUFFIN	<p>Opposée au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques de pollution - Infrastructures routières inadaptées - Sols déjà pollués - Poussières chargées de dioxines - Bruits y compris le samedi - Structure SYTRAIIVAL insuffisante/contrôles 	<p>Pollution air, sols, eaux</p> <p>Infrastructures routières</p> <p>Sols pollués</p> <p>Poussières</p> <p>Bruit</p> <p>Structure SYTRAIIVAL</p>
I 22	Béatrice DELORME	<p>Opposée au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact écologique, Risque de pollution des sols - Trafic 	<p>Pollution des sols</p> <p>Trafic</p>

3. Courriers, notes et pétition

Numéro	NOM	Résumé de l'observation	Thèmes
C1	Chambre d'Agriculture du Rhône	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétudes sur les envois de poussières ou de petits déchets (papiers, ...) et leur impact sur le stockage de céréales dans les silos. - Souhaite que soient étudiées des mesures de protection spécifiques en concertation avec les entreprises agricoles concernées 	<p>Poussières</p> <p>Demande de mesures de protection</p>
C2	Syndicat Agricole de Quincieux Ambérieux d'Azergues	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétudes sur les envois de poussières ou de petits déchets (papiers, ...) et leur impact sur le stockage de céréales dans les silos 	<p>Poussières</p>
C3	Laurence RIVOIRE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Doutes sur : - autosurveillance, contrôles DREAL, fonds d'indemnisation 	<p>Presque tous les thèmes déjà évoqués ci-dessus et en particulier :</p>

C3 bis C3 ter	Courrier de 5 pages + compléments de 4 pages dactylographiées posant plus de soixante questions synthétisées ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> - pollution de nappe et captage (+ référence à JEC en 2004) - risque d'inondation du quartier de La Manade • Infrastructures routières inadaptées → accidents, bruit, ... • Quels aménagements prévus /routes, cyclistes, piétons • Pressions environnementales concentrées sur Quincieux • Questions/suivi et contrôle des nuisances (bruit, odeurs, poussières) • Interrogation sur le choix du site, la dévalorisation de la ZI, ... • Inquiétudes/exploitation sous traitée • Demande engagement de non extension ou implantation incinérateur • Pourquoi déjà délivrance d'un permis de démolition et appel d'offre AMO - Etude sanitaire manquante - Caractéristiques bassin de décantation - Structure SYTRAIVAL/17 contrats - Pollution AVE MARIA - RKW sols pollués <p>Conclusions appelant à la prise en compte des intérêts des tiers, et affirmant un avis très défavorable (environnement et sécurité des personnes).</p>	<p>pollution de l'eau, poussières, odeurs, bruit, trafic, contrôles, choix du site et sa non extension</p> <p>avec en plus :</p> <p>Nappe + captage AEP, inondation, permis de démolition et fonds d'indemnisation.</p> <p>Santé</p> <p>Débouchés mâchefers</p> <p>DASRI</p> <p>Structure Sytraival</p> <p>Pollution sols RKW</p>
C4	Jean-François KELLER Isabelle KELLER Edith KELLER	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi un site proche des habitations. Autres sites possibles ? - Origine des déchets ? Stockage déchets : nature et conditions - Bassins de "rétention" adéquation du volume en cas de fortes pluies - Pourquoi ne pas extraire les métaux à Villefranche-sur-Saône - ; les camions repartant de Quincieux seront-ils bâchés - Pas d'étude de marché sur l'utilisation des mâchefers - Souhaite une étude des liaisons routières avec indication du nombre d'habitants sur le trajet, et chiffrage exact du trafic, et des aménagements ; possibilité d'indemnisation des riverains ? <p>NB : De nombreuses autres questions ont leur réponse dans le dossier mis à disposition, y compris le RNT. Par exemple : nombre de camions, composition des mâchefers, présence de broyage sur le site en projet ... Ces personnes semblent-avoir eu essentiellement les informations données en réunion publique et n'a pu, en raison de l'afflux de personnes lors d'une permanence du CE, avoir des éléments plus précis sur ce dossier. Il paraît cependant difficile de réécrire, en réponse, une partie de l'étude d'impact et de dangers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix géographique - Stockage déchets Volume des bassins Pollution Pollution Etude de marché Trafic Divers
C5	M. et Mme BOULEY	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétudes / santé et environnement - Quelles contreparties pour la commune 	Santé, Environnement Contrepartie
C6	Mme BILLY	<ul style="list-style-type: none"> Absolument contre le projet - Inquiétudes / Pollution, Trafic - Quincieux "poubelle" alors qu'existe à Villefranche des locaux vides en ZI 	Pollution, Trafic Choix géographique
C7	Michel PASSELEGUE	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme : Le règlement UI2 du PLU indique que la présence d'une ICPE doit être justifiée par la nécessité de fournir un service à la zone - Inquiet / Pollution des eaux et de l'air, bruit, trafic - Estime qu'existe des incohérences dans le d°, en particulier dans l'aspect économique du projet <p>En conséquence, donne un avis défavorable au projet</p>	Règlement du PLU Pollution eau et air Bruit, Trafic Incohérences dans le dossier
C8	Julie VINOT	<ul style="list-style-type: none"> - S'inquiète de l'impact des poussières sur les cultures (fruits, légumes) Veut savoir ce que deviennent les eaux d'égouttage des mâchefers 	Poussières Pollution des eaux
C9	Département du Rhône M. Daniel MARTIN	<ul style="list-style-type: none"> - Rappelle l'adoption le 11/04/2014 du PDPGDND qui nécessite la création d'ici 2024 de nouvelles capacités de maturation de mâchefers à hauteur de 65 000 t/an. - Indique que les autres unités (ti + broyage des encombrant et transit des déchets recyclables), favorisant le recyclage, correspondent parfaitement à l'une des priorités du Plan départemental.(PDPGDND). - Suggère que soit examinée l'utilisation de transports alternatifs à la route (massification des déplacements de matériaux par fer ou transport fluvial) - Confirme que le projet SYTRAIVAL s'inscrit pleinement dans les orientations du PDPGDND qui s'impose aux décisions administratives sur ce sujet 	PDPGDGD PDPGDND Transports alternatifs PDPGDND
C10	Jean DECITRE	<ul style="list-style-type: none"> Avis très défavorable : - Aucune mesure précise du contrôle de l'air et de l'eau 	Contrôle des rejets air et eau
C11	Martin ROGÉ	<ul style="list-style-type: none"> Inquiétudes/ - Pollution des eaux - Sécurité piétons et vélos + respect des itinéraires camions 	Pollution des eaux Sécurité piétons et vélos Dégradation des routes

		<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des routes : coût pour la collectivité - Limitation des quantités stockées - Bruit, odeurs 	<p>Quantité stockée</p> <p>Bruit</p> <p>Odeurs</p>
C12	Laurence BLANCHARD Jean-Pierre MONNIER	<ul style="list-style-type: none"> - Quels contrôles des rejets aqueux ? - Garanties d'étanchéité de la dalle béton - Gestion du flux de camions - Déchets polluants à l'air libre ? - Proximité habitations et exploitation agricole 	<p>Contrôle des rejets</p> <p>Etanchéité de la dalle béton</p> <p>Gestion du flux de camions</p> <p>Déchets polluants à l'air libre</p> <p>Proximité habitation et cultures</p>
C13	M. et Mme GAGNIERE	<p>Opposition au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promiscuité sociale ; Maisons à 10m, et 30m, lotissement, centre équestre, cultures - Sécurité du sites ; 5 pers. + gardien = insuffisant si incendie - Contrôle du respect des itinéraires camions ? + bruit - Présence de conduite de gaz sur le pont de chemin de fer - Pollution des sols avec transfert vers le lotissement des Grandes Terres régulièrement inondé - odeurs 	<p>Maisons à 10 et 30m</p> <p>Sécurité incendie</p> <p>Contrôle des itinéraires camions</p> <p>Conduite de gaz sur pont SNCF</p> <p>Eaux polluée en direction du lotissement</p> <p>Odeurs</p>
C14	Corinne CONDEMINÉ	<p>Inquiétudes /</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollution de la nappe : garantie d'étanchéité de la dalle et de la fosse de 10 m3 - Contrôle du respect des itinéraires camions après ouverture de la future nouvelle sortie A46 	<p>Etanchéité dalle et cuve de 10 m3</p> <p>Contrôle des itinéraires camions</p>
C15	Christian SOLLIER	<p>Opposition au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promiscuité sociale ; Maisons à 10m, et 30m, lotissement, centre équestre, cultures - Sécurité du sites ; 5 pers. + gardien = insuffisant si incendie - Contrôle du respect des itinéraires camions ? + bruit - Présence de conduite de gaz sur le pont de chemin de fer - Pollution des sols avec transfert vers le lotissement des Grandes Terres régulièrement inondé - odeurs 	<p>Maisons à 10 et 30m</p> <p>Sécurité incendie</p> <p>Contrôle des itinéraires camions</p> <p>Conduite de gaz sur pont SNCF</p> <p>Eaux polluée en direction du lotissement</p> <p>Odeurs</p>
C16	J. et JC DEMARE	Implantation non judicieuse	Choix géographique
C17	M. et Mme ARRAGON	<ul style="list-style-type: none"> - Contestent le projet car, habitant à 500 m sont régulièrement inondés et craignent la pollution de ces eaux. - Ils ne veulent ni bruit ni poussières 	<p>Eaux d'inondation polluées</p> <p>Bruit</p> <p>Poussières</p>
C18	Didier ROUX	<p>Impacts mal maîtrisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments partiellement fermé - Bassin de 1000 m3 insuffisant/surface terrain et rejet vers ruisseau rejoignant future zone de captage - Réseau routier inadapté 	<p>Poussières</p> <p>Bassin de 1000 m3 mal dimensionné</p> <p>Trafic</p>
C19	Jean Michel RIVOIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-il prévu pour sécuriser la circulation dans la ZI ? - Contrôle du respect des itinéraires camions ? - Etanchéité des dalles et revêtements ? - ..Flux de métaux lourds, dioxines rejetés dans la nature par les eaux pluviales - Garanties que le stockage des mâchefers mûré soit fermé ? - Suspicion de non transparence/silences en réunion publique 	<p>Contrôle des itinéraires camions</p> <p>Etanchéité des dalles et revêtements</p> <p>Indications des flux polluants rejetés</p> <p>Fermeture du stockage</p> <p>Transparence du MO</p>
C20	Florence GRANGE	Inquiétudes / pollution de l'eau et des sols, bruit et pollution liée à la circulation des camions	<p>Pollution des eaux</p> <p>Pollution des sols</p> <p>Trafic + bruit</p>
C21	M. AUDIBERT	<p>Estime minorées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les infiltrations dans la nappe - L'inadaptation de l'infrastructure routière - La proximité d'habitations - Le village placé sous le vent <p>Demande nouvelle étude d'impact par cabinet "neutre"</p>	<p>Pollution nappe</p> <p>Infrastructure routière</p> <p>Proximité habitations</p> <p>Vents</p>
C22	M. et Mme VANDERSCHOOTEN	<p>Opposés au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portails ouverts en exploitation +stockage extérieur = poussières - Pollution de nappe si stockage extérieur - Infrastructures routières inadaptées (pont, tunnel, ...) et pas de trottoir entre pont et tunnel - Gaz sur pont SNCF 	<p>Portail bâtiment</p> <p>Stockage extérieur</p> <p>Poussières</p> <p>Infrastructure routière</p> <p>Absence de trottoir</p> <p>Gaz</p>
C23	André LORCHEL	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétudes/ écoulement des EP de la ZI au Nord de la future zone de captage - Avec portes ouvertes, ouvertures sur bâtiment et stockage extérieur, en période de vent, les poussières se répandront sur les champs 	<p>Ecoulements EP vers futurs captages</p> <p>Poussières</p>
C24	M. et Mme David VERCHERAT	<ul style="list-style-type: none"> - Dioxines dans mâchefers - Stockage extérieur non signalé en réunion publique - Pollution des eaux: étanchéité de la dalle ? EP polluées → dans le sol - Pollution de l'air par particules fines - Odeurs - Cite tous points "à problème pour accès routier à la ZI + Gaz 	<p>Dioxines</p> <p>Stockage extérieur</p> <p>Etanchéité de la dalle</p> <p>Particules fines</p> <p>Odeurs</p> <p>Infrastructure routière</p>
C25	Famille CHUPPIN	<p>Inquiétudes sur projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poussières odeurs : Le bâtiment sera-t-il fermé ? 	<p>Poussières</p> <p>Bâtiment fermé ?</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure routière inadapté et encore plus si neige - Pourquoi ne pas s'installer sur un "pieu isolé" ? 	<p>Structure routière + Neige Choix géographique</p>
C26	Romain VILLAIN	<p>Inquiétudes/ - Poussières car stockage extérieur et portes ouvertes du bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ne pas avoir choisi un terrain nu loin de toute habitation ? - Comment être sûr que les camions respecteront les trajets prédéfinis ? 	<p>Poussières Choix géographique Contrôle des itinéraires camions</p>
C27	M. et Mme CHASSON	<p>Désapprouvent le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'air avec stockage extérieur et proximité habitations ? - Pourquoi à Quincieux qui vient de rentrer dans le Grand Lyon ? 	<p>Poussières Choix géographique</p>
C28	Myriam REYNAUD Nicolas LARDIN	<p>Inquiets/ - Pollution air et eau - Bruit du trafic routier - Odeurs</p>	<p>Pollution de l'air, Pollution de l'eau Bruit Odeurs</p>
C29	Martine MATTHEY	<p>Inquiétudes/ - Poussières - Pollution des eaux - Trafic</p>	<p>Poussières Pollution des eaux Trafic</p>
C 30 11 pages dactylo- graphiées	<p>Christophe PICOCHÉ Président de L'association P.E.Q. (Protection Environnement Quincieux)</p>	<p>Porteur du projet : La cour des compte dénonce la mauvaise maîtrise du SYTRAIIVAL de la réception des ouvrages et s'interroge sur la capacité de contrôler efficacement 17 prestataires de services dans des domaines très techniques avec seulement 5 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de professionnalisme a été ressenti plusieurs fois en réunion publique ou en démontrant qu'ils n'avaient pas engagé de discussion avec VERNEA. L'exemple de la pollution par l'arsenic et le manganèse sur leur site d'Arnas confirme cela. - Doutes sur capacité de mener à bien un tel projet tant au niveau des études que de la déconstruction puis de la conception et de la surveillance de l'exploitation <p><u>Questions pour le SYTRAIIVAL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PROJET - Votre motivation du projet n'est-elle pas purement financière (coût moins élevé que la filière actuelle). Quels budgets pour achat du site, déconstruction, construction et fonctionnement - LOCALISATION DU PROJET – Pourquoi ne pas mentionner les habitations situées à 10 et 30m, le centre équestre, le stockage de céréales - VOLUME D'ACTIVITE – Quels critères d'acceptabilité des mâchefers venant d'ailleurs que de Villefranche-sur-Saône - MATERIAUX ALTERNATIFS – Le stock de 14 000 t représente 14,6 m de haut ! La brumisation est-elle possible par fort vent ? - ACCES ET ENTREE – Pont SNCF étroit + conduite de gaz + virage 90°. Tunnel ne permettant que le passage d'un camion. Piétons non protégés vers entrée future du site - RESEAUX – Vol. du stockage EU ? Vol. bassin de décantation ? Etude de la sédimentation ? Les EP contiendront des polluants, comment les stocker pour un éventuel traitement ? - BATIMENT MACHEFERS – Les ouvertures hautes sont-elles nécessaires ? Pourquoi laisser les portes ouvertes en cours d'exploitation ? Etanchéité de la dalle ? Hauteur des tas en maturation voisin de 10m d'après calculs d'où particules entraînées en cas de vent. Précisions à donner sur stockage des matériaux alternatifs, descriptif, revêtement, ... - IMPACT SUR EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES – Ps d'analyse des eaux "décantées" = risque de pollution - IMPACT SUR LE BRUIT – Le centre de traitement sera le seul site de la ZI à travailler le samedi matin = gêne pour le voisinage - TRAFIC –Le trafic pris en compte dans le d° n'est pas représentatif car saturation des voies le matin (camions CAT et départ des bus du dépôt. - ATMOSPHERE – Aucune modélisation de l'envol des poussières 	<p>Structure du SYTRAIIVAL</p> <p>Capacité à mener un tel projet puis à contrôler l'exploitation</p> <p>Données économiques</p> <p>Environnement du site</p> <p>Mâchefers du Gd Lyon</p> <p>Stockage extérieur</p> <p>Infrastructure routière</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Fermeture bâtiment</p> <p>Etanchéité</p> <p>Pollution des EP</p> <p>Bruit</p> <p>Trafic</p> <p>Poussières</p>
C31	Marion TESCHE Secrétaire PEQ	<p><u>1- INFORMATION DU PUBLIC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi Quincieux - Origine des mâchefers autres que Villefranche : Rilleux ? Gerland ? Bourgoin ? - Les mâchefers même maturés, ils restent des déchets (décret 30/04/2012) - Contrôle maturation (3 à 12 mois) - Stockage extérieur - Devenir des mâchefers maturés si non valorisés ? - Seuils et procédures d'acceptation ? - Présence d'un puits - Site pollué avec prescriptions complémentaires à RKW - dimensionnement, exploitation - évaluation des risques sanitaires insuffisante - Expression du public freinée par registre plein <p>Conclue : "d° lacunaire et incohérent" → "information insuffisante du public et des élus"</p> <p><u>2- PRISE EN COMPTE DE L'INTERET DES TIERS</u></p>	<p>Situation géographique</p> <p>Origine des mâchefers</p> <p>Statut déchet/produit</p> <p>Process</p> <p>Stockage extérieur</p> <p>Devenir des mâchefers maturés</p> <p>Critères d'acceptation</p> <p>Présence d'un puits</p> <p>Site RKW pollué</p> <p>Risques sanitaires</p> <p>Frein à l'Expression du public</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Affirme qu'existera un stockage permanent de déchets polluants, non contrôlés, à l'air libre <p><u>3- PROPOSITIONS ALTERNATIVES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Propose de rechercher 1 site alliant les activités de maturation et de recyclage des déchets du BTP (il en existe à Anse et à Arnas) - Autre solution : développer un concept de stockage réversible sécurisé <p>Indique qu'en cas d'échec de ces recherches le d° de Quincieux, plus complet devra supprimer tout stockage à l'air libre</p>	<p>Stockage permanent à l'air libre</p> <p>PROPOSITIONS (sur autre lieu)</p>
C32	Vincent GONNET Conseiller Municipal	La présente contribution déposée en mairie a également été transmise par courriel et a donc été <i>résumée ci-dessus sous le n° 115</i>	
C33	S. et A. WESTRELIN	<p>Nombreuses interrogations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZI en zone blanche d'inondations : étanchéité bassins, citernes, couverture stockage ? - Poussières : bâtiment clos, orientation des bâtiments, contrôles ? - Bruit : dB du broyeur, mesures - Circulation, sécurité : quels aménagements prévus - Situation géographique/adhérents SYTRAIIVAL 	<p>Etanchéité</p> <p>Couverture stockage</p> <p>Poussières</p> <p>Bruit</p> <p>Infrastructures routières</p> <p>Situation géographique</p>
C34	M et Mme BRUN	<p>Contre le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trafic + infrastructures - Pollution 	<p>Trafic</p> <p>Pollution</p>
C34 bis	N. et G. LEBLOND	<p>Projet inacceptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution sol et eaux - Stockage à l'air libre 	<p>Pollution air et eau</p> <p>Stockage</p>
C35 (recto)	Véronique TOUTPINT St Germain	<p>Opposée au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvertures sur bât. mâchefers → Poussières - traitement insuffisant des EP - Trafic + bruit - Situation géographique 	<p>Poussières</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Trafic,</p> <p>Bruit</p> <p>Situation géographique</p>
C35 bis (verso)	Guy DAVID St Germain	<p>Opposé au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de trafic - Panneaux d'affichage sur site ni daté ni signé - Infiltrations d'eau en particulier sur zone de stockage - Poussières car stockage non fermé - Commune classée en zone vulnérable → interdit ce type de projet - Proximité d'habitations → risques toxiques 	<p>Trafic</p> <p>Affichage sur site</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Poussières</p> <p>Zone vulnérable</p> <p>Habitations</p>
C36	Cédric CHAFFARDON	<p>Refuse le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances environnementales et sonores - Trafic + infrastructures - Proximité champs, Silos de céréales, habitations - Confinement entre UIOM et Quincieux - Lacunes du d° / trajet des camions à l'approche du site, poussières par les ouïes, acquisition du terrain - Choix du site (alors que Quincieux est dans le Gd Lyon) 	<p>Nuisances</p> <p>Bruit</p> <p>Proximité</p> <p>Poussières sur trajet</p> <p>Poussières par ouïes</p> <p>Situation géographique</p>
C37	Geneviève FABRE	<p>Opposée au projet. Trouvez un autre site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitations et exploitations agricoles proches - Voieries inadaptées, accidents - Bruit y compris samedi matin - Poussières - Bassin de rétention 	<p>Proximité</p> <p>Infrastructures routières</p> <p>Bruit</p> <p>Poussières</p> <p>Pollution des eaux</p>
C38	M. et Mme MABILLON Pierre ALARCON	<p>Désaccord/projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trafic et état des routes - Canalisation de gaz sur pont - stockage à l'air libre → poussières, odeurs, nappe - Trop près des habitations 	<p>Proximité</p> <p>Infrastructures routières</p> <p>Gaz</p> <p>Bruit</p> <p>Poussières</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Odeurs</p>
C39	M. FAVRE PETIT MERMET Pierre	<p>Opposés au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trafic - Pollution eau et air - Odeurs, nappe 	<p>Trafic</p> <p>Pollution des eaux et de l'air</p> <p>Odeurs</p>
C 40	Dominique BARCIET Loïc ROBBANI	<p>Demande retrait du projet dans les conditions actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité habitations - Poussières - Faibles avantages pour la commune 	<p>Proximité</p> <p>Poussières</p> <p>Peu d'avantages/commune</p>
C41	Valérie CHORIER	<p>Refus catégorique du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi Quincieux (Gd Lyon) - Pollution - Poussières - Sous-traitance - Proximité habitations, école et silos - SYTRAIIVAL déjà connu comme pollueur - Trafic 	<p>Situation géographique</p> <p>Pollution</p> <p>Poussières</p> <p>Sous-traitance</p> <p>Proximité</p> <p>SYTRAIIVAL</p> <p>Trafic</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Stockage extérieur - Contrôle des itinéraires camions 	<ul style="list-style-type: none"> Stockage extérieur Contrôle des itinéraires camions
C42	Pierre-Yves RENAUD Sylvie MONTILLET	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures routières inadéquates - Protection de la nappe - Sous-traitance - Contrôle des rejets - Proximité habitations, et terres agricoles - Poussières - Devenir des mâchefers maturés - Future usine d'incinération ? - Elus de Quincieux au CA du SYTRAIIVAL ? - Comité de suivi ? 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures routières Pollution des eaux Sous-traitance Contrôles Proximité Poussières Devenir des mâchefers Future UIOM ? CA du SYTRAIIVAL Comité de suivi
C43	Monique ALIBERT	<ul style="list-style-type: none"> Avis négatif sur le dossier : - accès et trafic routier - Stockage extérieur - D° sanitaire inexistant - Proximité habitation, silos, cultures - Exposition Nord-Sud - Pollution des eaux <p>Reproche au Commissaire enquêteur de lui avoir parlé des améliorations étudiées par le SYTRAIIVAL : fermeture du stockage et aménagements routiers)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Trafic Stockage extérieur D° sanitaire Proximité Exposition N/S Pollution des eaux Reproche au CE
C44	M. BAUDRY Lydia NOURY Patrice NOURY	<ul style="list-style-type: none"> Inquiétudes / - Proximité habitation, terres agricole - Pollution du sol avec terrain régulièrement inondé - Poussières - Trafic + nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> Proximité Pollution des sols Poussières Trafic Bruit
C 45	Nathalie LANDES et ses 2 enfants, Vincent NARBOTIN	<ul style="list-style-type: none"> Non au projet : - Pourquoi pas à Villefranche - Poussières - Pollution des nappes 	<ul style="list-style-type: none"> Situation géographique Poussières Pollution de la nappe
C46	Mme DUPUIS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en péril d'emplois à la ferme du Crouloup, proximité Manade - dévaluation des biens fonciers et immobiliers - Trafic et détérioration chaussées - Valorisation difficile des mâchefers maturés - Poussières car stockage extérieur et ouïes sur bâtiment maturation - Risque de pollution des eaux - Risques sanitaires - Silos de stockage de céréales ventilés - Incinération de DASRI et boues de Step, quelle incidence sur composition des mâchefers - Sous traitance : quels contrôles et qui est responsable si mauvaise exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Emplois Proximité Trafic Dévaluation des biens Devenir matériaux alternatifs Stockage extérieur Poussières Risques sanitaires Toxiques/DASRI et boues Step Sous- traitance
C47	Suzanne CEZERAT	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en péril d'emplois à la ferme du Crouloup, proximité Manade - dévaluation des biens fonciers et immobiliers - Trafic et détérioration chaussées - Valorisation difficile des mâchefers maturés - Poussières car stockage extérieur et ouïes sur bâtiment maturation - Risque de pollution des eaux - Risques sanitaires - Silos de stockage de céréales ventilés - Incinération de DASRI et boues de Step, quelle incidence sur composition des mâchefers - Sous traitance : quels contrôles et qui est responsable si mauvaise exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Emplois Proximité Trafic Dévaluation des biens Devenir matériaux alternatifs Stockage extérieur Poussières Risques sanitaires Toxiques/DASRI et boues Step Sous- traitance
C48	Jacqueline DENIS Christian DENIS Frédéric DENIS	<ul style="list-style-type: none"> Opposés au projet : - Stockage extérieur - Pollution air et nappes - Proximité - Trafic 	<ul style="list-style-type: none"> Stockage extérieur Pollution air et nappes Proximité Trafic
C49	Stéphane LORCHEL	<ul style="list-style-type: none"> Opposé au projet - Proximité habitation - Odeurs et poussières car ouïes sur bâtiment - Poussières car stockage extérieur - risques sanitaires - Risques de pollution des eaux de surface + Quels contrôles ? - Projet de nouveau captage - Existence d'un forage sur le site (BRGM 06746X0009/1111111) à obturer - Trafic routier problématique. Ne peut-on pas utiliser le Fer - Il n'y a pas eu de mesure de bruit au droit des habitations les plus proches - Teneurs en micropolluants des matériaux routiers - S'étonne de l'avancement des d° permis de démolition, AMO, ..et de la non réalisation d'une étude de marché 	<ul style="list-style-type: none"> Proximité habitation Odeurs Poussières Pollution des eaux Autosurveillance Futur captage AEP ? Forage sur site Trafic Autres moyens de transport Mesures de bruit Micropolluants Avancement d° Augmentation de capacité ?

		<ul style="list-style-type: none"> - Inquiet/ accroissement futur de capacité --Fiabilité des contrôles - souhaite un comité de suivi et des engagements du SYTRAIVAL 	<p>Contrôle Comité de suivi Engagements du Sytraival</p>
C50	<p>Didier LORCHEL Agriculteur à Chasselay</p>	<p>Opposé au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Val de Saône et la plaine des Chères ont été déclarés par l'administration comme zone vulnérable par rapport à l'eau ; comment accepter des rejets avec M+ et dioxine avec futur captage à 1 km - Débouchés des mâchefers maturés ? - Stockage extérieur → poussières - Indemnisation si perte de marchés ? - Silos de céréales à 300 m (avec ventilation mécanique) - souhaite commission de surveillance 	<p>Zone vulnérable Projet nouveau captage</p> <p>Débouchés Poussières Indemnisation Silos Comité de suivi</p>
C51	<p>Elisabeth IERACE M. et Mme MARION</p>	<p>Fermeement opposés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quincieux a déjà été pollué (JEC, Bernard) + farines animales - Silos - Zone vulnérable - Stockage extérieur - Exemple d'AVE MARIA - Ouïes et portails sur bâtiment mâchefers → poussières - Trafic + infrastructures routières inadaptées 	<p>Quincieux "poubelle" Silos Zone vulnérable Stockage extérieur Site AVE MARIA Poussières Trafic Infrastructures routières</p>
C52	<p>Sylvie MANERA</p>	<p>Craintes /</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impacts environnementaux, captages AEP - crainte/ pollution des eaux avec sous traitant - Structure SYTRAIVAL = 5 personnes - Bât. Avec ouïes et portes ouvertes → poussières - déchets hospitaliers incinérés à Villefranche 	<p>Captages Pollution des eaux Contrôle sous traitant Structure SYTRAIVAL Poussières DASRI</p>
C53	<p>Fabie CEZERIAT Céline RIGNEAU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe un forage sur le site - Sols actuellement pollués - eau de brumisation / dimensionnement des bassins - Gestion et impact des fines – orientation N/S - Pb zone inondée - déchets hospitaliers+ boues de Step incinérés à Villefranche - Captages AEP - Trafic routier et voiries 	<p>Forage sur site Sol actuellement pollué Dimensionnement équipements Poussières Zone inondée DASRI Captages AEP Trafic</p>
C54	<p>Patricia TILLY- DESMARS</p>	<p>Inquiétudes et refus du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et maîtrise des installations - Choix du site : Quincieux hors zone SYTRAIVAL - Accessibilité du site - Bâtiment mâchefers : ouïes + portes ouvertes → poussières et bruit - Etanchéité du sol - Si stockage extérieur → poussières - Gestion de l'eau posant problème - Adéquation volume à stocker et surface prévue - Suivi, autosurveillance 	<p>Structure SYTRAIVAL Situation géographique Infrastructures routières Poussières Etanchéité des dalles Stockage extérieur Pollution des eaux Dimensionnement Contrôles</p>
C55	<p>Yves HALTINNER</p>	<p>1-Sur la forme : Signale des vices de forme</p> <ul style="list-style-type: none"> - affiches non signées et dates début/fin d'affichage non remplies - Absence de registre pendant plusieurs jours <p>2 Sur le fond, indique que le projet est à rejeter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cite les habitations proches, silos, cultures, ferme équestre, ... - Pb du vent et des poussières - Existe un forage sur le site et une rivière souterraine - Accès routiers déficitaires - Trafic 	<p>Vices de forme</p> <p>Proximité Poussières Forage Infrastructures routières Trafic</p>
C 56	<p>PETITION - 54 pages 540 signatures Remise par le Président de P.E.Q.</p>	<p>Le texte mentionne que le projet se discute depuis 3 ans à l'insu de la population. Demande l'abandon du projet en raison des nuisances qui pourraient découler de cette installation</p>	<p>Pétition</p>

*Texte de la pétition (540 signatures)

COLLECTIF CONTRE LE CENTRE DE DECHETS A QUINCIEUX

Quincieux n'est pas une poubelle. Pensons à l'avenir de nos enfants.

Les habitants de Quincieux ont appris avec stupéfaction le projet de l'éventuelle installation d'un centre de traitement de déchets ménagers ainsi qu'une plateforme de maturation de mâchefers dans la zone du Crouloup. Il s'avère que ce projet se discute depuis près de trois ans à l'insu de la population. Compte tenu des nuisances qui pourront découler d'une telle installation les habitants de Quincieux et communes avoisinantes demandent expressément l'abandon de ce projet par le SYTRAIVAL.